

Réunion de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 25 octobre 2021

**REPRESENTATIONS PAR DELIBERATION
AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS
CONFIEES A TITRE PERMANENT
A Mmes ET MM. LES CONSEILLERS D'ALSACE**

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Attractivité et Aménagement du Territoire - Urbanisme**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Aéro'Alsace	Aéro'Alsace est le nouveau nom de L'APRAA. Cette association a pour objet de : - promouvoir et coordonner des projets relatifs à la création et au développement de nouvelles activités dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérien en Alsace, - ainsi que toutes les activités connexes et annexes.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	STRAUMANN Eric
Aéroport de Strasbourg-Entzheim - Assemblée générale de la Société d'exploitation aéroportuaire	Le Département est actionnaire à hauteur de 5 % des parts de la société.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	BIERRY Frédéric
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
Aéroport de Strasbourg-Entzheim - Conseil de surveillance de la Société d'exploitation aéroportuaire	Le Département est actionnaire à hauteur de 5 % des parts de la société.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	BIERRY Frédéric
Association nationale des élus de la montagne	L'ANEM rassemble tous les niveaux de collectivités locales (communes, intercommunalités, départements et régions). Elle favorise la concertation et l'échange entre les élus de la montagne, représente les intérêts généraux de la montagne, assure information et veille à destination des élus de la montagne.	Non	Volontaire	Délibération	Autre	Titulaires (2)	HELDERLE Emilie
		Non	Volontaire				LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (3)	HELDERLE Emilie
		Non	Volontaire				MARTIN Monique
		Non	Volontaire				LUTENBACHER Annick
Chambre de consommation d'Alsace	Missions : • Informer et soutenir juridiquement les consommateurs ; • Accompagner les consommateurs vers des modes de consommation plus responsables ; • Appuyer techniquement et juridiquement les associations membres pour leur permettre de développer leurs actions ; • Faciliter la concertation et la réflexion entre les associations de consommateurs ; • Promouvoir la représentation des consommateurs et les fonctions de consommation et d'usage auprès des différents acteurs publics, économiques et sociaux de la région.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (2)	REYMANN Anne
		Non	Volontaire				DILIGENT Danielle
Comité de charte de valorisation du Mont Sainte-Odile	Du fait de la multiplicité des acteurs du Massif du Mont Sainte-Odile, les élus du Piémont des Vosges ont souhaité la création d'une instance de pilotage réunissant les services de l'Etat, l'Archevêché de Strasbourg, l'ensemble des collectivités concernées, ainsi que les propriétaires forestiers, publics et privés, présents au Mont Sainte Odile : le Comité de Pilotage du Mont Sainte-Odile (ou Copilodile).	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MEYER Philippe
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	JEANPERT Chantal

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission consultative économique de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim	<p>Pour les aérodromes de l'Etat, la commission consultative économique est créée, selon le cas, par le préfet de région ou le préfet de département.</p> <p>Les membres de la commission sont nommés pour trois ans.</p> <p>Le président est choisi en raison de ses compétences en matière économique, financière ou d'aviation civile.</p> <p>Les autres membres, au nombre de cinq à dix-sept, sont nommés sur proposition de l'organisme qu'ils représentent, à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux à six représentants de l'exploitant de l'aérodrome ou du groupe d'aérodromes ; - un ou plusieurs représentants des collectivités territoriales intéressées ; - des représentants des organisations professionnelles du transport aérien ainsi que des représentants des principaux usagers aéronautiques de l'aérodrome ou des aérodromes considérés, en nombre au moins égal à celui des représentants des deux catégories précédentes ; - le cas échéant, un ou plusieurs représentants des entreprises d'assistance en escale ou de leurs organisations professionnelles. 	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural du Bas-Rhin	<p>L'article 1648 AA du Code Général des Impôts a instauré une répartition de la taxe professionnelle perçue sur les créations ou extensions de grandes surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme commercial à compter du 1er janvier 1991. La ressource correspondante est versée dans les fonds départementaux du commerce rural. La CDACR décide de l'attribution des aides du fonds départemental dans le cadre du programme départemental d'adaptation du commerce rural qu'elle établit. Pour ce faire, elle établit un programme départemental qui doit fixer les objets et la nature des actions à conduire, les critères d'attributions des aides, le cas échéant, les zones prioritaires d'intervention. Elle attribue les aides du fonds départemental sous forme de subvention et établit chaque année un rapport d'activité dressant le bilan des interventions du fonds départemental.</p>	Oui	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (4)	DOLLINGER Isabelle
		Oui	Obligatoire				KOCHERT Stéphanie
		Oui	Obligatoire				LEHMANN Marie-Paule (CD67)
		Oui	Obligatoire				SITZENSTUHL Charles
		Oui	Obligatoire			Suppléant (4)	SUBLON Yves
		Oui	Obligatoire				MULLER-BRONN Laurence
		Oui	Obligatoire				HOULNE Monique
		Oui	Obligatoire				SCHULTZ Denis
		Oui	Obligatoire				Présidence

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural du Haut-Rhin	L'article 1648 AA du Code Général des Impôts a instauré une répartition de la taxe professionnelle perçue sur les créations ou extensions de grandes surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme commercial à compter du 1er janvier 1991. La ressource correspondante est versée dans les fonds départementaux du commerce rural. La CDACR décide de l'attribution des aides du fonds départemental dans le cadre du programme départemental d'adaptation du commerce rural qu'elle établit. Pour ce faire, elle établit un programme départemental qui doit fixer les objets et la nature des actions à conduire, les critères d'attributions des aides, le cas échéant, les zones prioritaires d'intervention. Elle attribue les aides du fonds départemental sous forme de subvention et établit chaque année un rapport d'activité dressant le bilan des interventions du fonds départemental.	Oui	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (4)	BIHL Pierre (CD68)	
		Oui	Obligatoire				JANDER Nicolas	
		Oui	Obligatoire				MARTIN Monique	
		Oui	Obligatoire				SITZENSTUHL Charles	
		Oui	Obligatoire			Présidence	Titulaires (1)	ELMLINGER Carole
		Oui	Obligatoire					HELDERLE Emilie
		Oui	Obligatoire					MULLER Lucien
		Oui	Obligatoire					BEHA Nicole
		Oui	Obligatoire				BIHL Pierre	
Commission départementale de la présence postale territoriale du Bas-Rhin	La commission départementale de présence postale territoriale donne un avis sur le projet de maillage des points de contact de La Poste dans le département qui lui est présenté par La Poste et propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale (articles 2 et 3 du décret n°2007-448 du 25 mars 2007).	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	LEHMANN Marie-Paule	
		Oui	Volontaire				DOLLINGER Isabelle	
Commission départementale de la présence postale territoriale du Haut-Rhin	La commission départementale de présence postale territoriale donne un avis sur le projet de maillage des points de contact de La Poste dans le département qui lui est présenté par La Poste et propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	DOLLINGER Isabelle	
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique	
Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics du Haut-Rhin	La CDOMSP se réunit afin de permettre l'examen de l'adéquation de l'offre de services publics aux besoins des usagers et d'anticiper l'évolution de celle-ci, elle peut demander aux organismes assurant un service public les travaux prospectifs qu'elle estime nécessaires. La CDOMSP est tenue régulièrement informée des travaux conduits au sein des instances spécialisées, en particulier, du conseil départemental de l'éducation nationale et de la commission départementale de présence postale territoriale.	Non	Obligatoire	Arrêté	Membre(s)	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération de Colmar	<p>Le Conseil de développement est prévu par les textes relatifs aux communautés d'agglomération. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.</p> <p>Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.</p>	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				HEMEDINGER Yves
Unité de Formation et de Recherche de Physique et d'Ingénierie	<p>Les missions de la Faculté de Physique et Ingénierie sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation initiale et continue ; - La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ; - L'orientation et l'insertion professionnelle ; - La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; - La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; 	Oui	Volontaire	délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
Faculté de chirurgie dentaire (UNISTRA)	<p>L'Unité de Formation et de Recherche de Chirurgie Dentaire prend le nom de Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg. Elle fait partie de l'Université de Strasbourg (UdS). Elle est partie constitutive du CSERD (Centre de Soins, d'Enseignement et de Recherches Dentaires) des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. La faculté de chirurgie dentaire soutient une dynamique innovante dans l'enseignement, la recherche, avec une unité INSERM odontologique, et la qualité de soins qu'elle développe au sein du service de soins bucco-dentaires.</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
Faculté de géographie et d'aménagement (UNISTRA)	<p>L'Unité de Formation et de Recherche de Géographie et d'Aménagement prend la dénomination de « Faculté de Géographie et d'Aménagement de Strasbourg ». Elle est l'une des composantes de l'Université de Strasbourg. La Faculté a pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer la formation initiale et continue dans les domaines de la géographie et de l'aménagement du territoire - de concourir à la promotion et au développement de la recherche, ainsi qu'à la diffusion et à la valorisation des résultats - de favoriser la coopération internationale dans les domaines qui lui sont propres. 	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Faculté de médecine de Strasbourg / (UNISTRA)	L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales de Strasbourg prend le nom de Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg I (Université Louis Pasteur). La Faculté de Médecine a notamment pour mission : - l'enseignement de la médecine et la formation des médecins, - la formation initiale et continue des professions de santé, la recherche biomédicale fondamentale et clinique ainsi que la formation à la recherche et par la recherche.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
Faculté des sciences de la vie	L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Vie est une composante de l'Université de Strasbourg appelée Faculté des Sciences de la Vie. Elle a pour mission de dispenser des enseignements théoriques, pratiques et dirigés, en formation initiale dans tous les domaines qui touchent à la connaissance des êtres vivants, de leur évolution et de leurs relations avec le milieu.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
Faculté des sciences historiques	Composante de l'Université de Strasbourg, la Faculté se consacre à l'enseignement supérieur et à la recherche en histoire, histoire de l'art et archéologie.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MEYER Philippe
Faculté des sciences sociales, pratiques sociales et développement	L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences sociales est une des composantes de l'Université de Strasbourg. Elle prend le nom de Faculté des Sciences Sociales. Elle a pour mission d'assurer, conformément à la loi, des tâches d'enseignements, de recherche, d'orientation et d'insertion professionnelle, et d'animation culturelle et scientifique. Les domaines couverts par les formations correspondent aux grands champs de connaissance et de pratique suivants : Sociologie, Ethnologie et anthropologie, Démographie, Urbanisme et aménagement, Intervention sociale et développement, Polémologie et étude des conflits.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg (UNISTRA)	La Faculté de Théologie catholique de Strasbourg, fondée par convention internationale le 5 décembre 1902, confirmée par un accord conclu le 17 novembre 1923 entre le Saint-Siège et le Gouvernement français, constitue une composante de l'Université de Strasbourg, conformément à l'article L 713-9 du Code de l'Éducation, relatif aux «instituts et écoles faisant partie des universités». La Faculté a pour mission de fournir les éléments nécessaires à une formation théologique universitaire.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	WOLF Etienne
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	LORENTZ Michel

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg (UNISTRA)	La Faculté de Théologie protestante, née avec la Haute École en 1538, constitue une composante de l'Université de Strasbourg, conformément à l'article L713.9 du Code de l'Éducation relatif aux « instituts et écoles faisant partie des universités ». Elle a pour mission de former les étudiants au pastorat et à des professions relevant des œuvres sociales, à des métiers de l'enseignement et de la recherche, sans exclure des métiers dans l'administration, la culture et la communication.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	PFEIFFER Pascale
Fonds Résistance Grand Est - Comité des Engagements du Haut-Rhin	Pour faire face aux conséquences de la crise induite par l'épidémie de COVID-19, la Région Grand Est, les Départements, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont souhaité proposer un accompagnement sous forme d'avance remboursable dans le cadre de la création du fonds « Résistance » pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est affectée par la crise sanitaire à raison de 2 euros par habitant.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	BIHL Pierre
		Non	Volontaire			Suppléant (2)	MUNCK Marc
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
Institut Supérieur Textile d'Alsace	L'association a pour objet de promouvoir la formation supérieure aux métiers textile et de l'habillement dans les domaines du commercial et du marketing et, en particulier, à celui de Chef de Produit Textile. Elle peut notamment :- mener des actions de formation initiale, de formation continue, d'études, de conseil et de recherche appliquée dans son domaine, - éditer, publier et diffuser tous documents, ouvrage ou articles en rapport avec son objet et quel que soit le support.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Institut universitaire de technologie Louis Pasteur à Schiltigheim	<p>Il a pour mission de développer, en formation initiale et continue, un enseignement supérieur permettant d'acquérir une qualification technique et professionnelle ainsi qu'un enseignement général et culturel de haut niveau.</p> <p>Il a pour mission également de promouvoir la recherche scientifique et technologique et de valoriser ses résultats.</p> <p>Les personnalités extérieures du conseil sont choisies conformément aux dispositions de l'article L. 719-3 et dans le respect des règles ci-après.</p> <p>Les statuts de l'institut fixent le nombre et la répartition des sièges réservés aux personnalités extérieures ainsi que la durée, qui ne peut être supérieure à quatre ans, du mandat de ces personnalités. Le conseil doit comprendre au moins un représentant des collectivités territoriales.</p> <p>La liste des collectivités, institutions et organismes, publics ou privés, appelés à être représentés au conseil de l'institut est fixée par délibération prise à la majorité des deux tiers des membres en exercice, élus et nommés, du conseil. Elle peut être modifiée, avant chaque renouvellement, dans les mêmes formes.</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	HOERLE Jean-Louis
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller	Syndicat mixte regroupant les EPCI du territoire de vie Thur Doller, devenu pôle d'équilibre territorial et rural en 2014.	Non	Volontaire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (2)	SHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Pôle européen d'administration publique	<p>* Développer les synergies pour une offre de formation innovante Complémentaires, les partenaires du PEAP peuvent proposer collectivement des formations intégrant les dimensions régionales, nationales et européennes de l'administration publique.</p> <p>Les activités du Pôle Européen d'Administration Publique s'adressent aux étudiants de cycles supérieurs ainsi qu'aux fonctionnaires, élus et experts dans le cadre d'une formation initiale ou continue se déroulant sur une courte ou longue durée</p> <p>* Promouvoir et valoriser la recherche en science administrative en Europe</p> <p>* Développer un réseau d'excellence</p>	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	MAURER Jean-Philippe
Port autonome de Strasbourg	<p>Le Groupe Port autonome de Strasbourg est le 2ème port fluvial français. Le Port autonome de Strasbourg (PAS), établissement public créé par une loi du 26 avril 1924, a un statut unique au niveau national. Le port de Strasbourg est dit « autonome » en raison de son autonomie financière. Le PAS dispose ainsi de ressources propres. Il s'agit principalement des revenus du domaine (location des terrains portuaires et plans d'eau) et de redevances liées à l'usage de ses infrastructures. Ces revenus lui servent à couvrir ses frais d'exploitation, ses travaux d'amélioration et les investissements courants.</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Régie des Ecrivains à Schiltigheim	<p>A la fois entreprise d'insertion et entreprise adaptée, la Régie des Écrivains est une association installée dans le quartier des écrivains à Schiltigheim.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	HOERLE Jean-Louis

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg	La SAMINS (société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg) a pour objet de développer le Marché-gare de Strasbourg, marché de gros, en assurant son aménagement et sa gestion sur une surface de 14 ha concédés. Sa vocation est d'être une centrale d'achat pour quelque 1 500 professionnels (restaurateurs, collectivités, commerce de détail) qui viennent s'approvisionner chez les grossistes présents sur le site.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VETTER Jean-Philippe
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	VETTER Jean-Philippe
Société de Diversification du bassin potassique	La SODIV a été créée en 1984 à l'initiative des Mines de Potasses d'Alsace qui souhaitent préparer la reconversion du bassin potassique avant la fermeture définitive de leur exploitation. La SODIV intervient par le biais du prêt participatif, sans caution ni garantie, permettant de renforcer la structure financière de l'entreprise. Elle agit pour la création et la sauvegarde d'emplois et intervient également pour la revitalisation des bassins d'emplois touchés par des plans sociaux.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim	Le syndicat mixte a été créé en vue de se porter candidat au transfert de propriété de l'aérodrome de Mulhouse - Habsheim, conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 13 août 2004. Depuis ce transfert, il est chargé d'équiper et d'exploiter les installations de l'aérodrome et d'en développer toute activité de valorisation.	Non	Volontaire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (2)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières	Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport a pour missions la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la sablière, situés entre l'A35 à l'Ouest, les voies ferrées Mulhouse-Bâle à l'Est, la RD12b au Nord et la RD105 au Sud.	Non	Volontaire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (6)	ADRIAN Daniel
		Non	Volontaire				ZELLER Thomas
		Non	Volontaire				JANDER Nicolas
		Non	Volontaire				DREXLER Sabine
		Non	Volontaire				BEHA Nicole
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire			Suppléant (6)	MUNCK Marc
		Non	Volontaire				BOHN Patricia
		Non	Volontaire				ELMLINGER Carole
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
		Non	Volontaire				KAMMERER Joseph
		Non	Volontaire				MILLION Lara

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Unité de formation et de recherche de mathématique et d'informatique	L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Mathématique et d'Informatique de l'Université de Strasbourg assure dans les domaines de la mathématique et de l'informatique les missions de l'Université définies par le code de l'éducation et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la formation initiale et continue, • la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, • la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, • la coopération internationale, • la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, • l'orientation et l'insertion professionnelle. 	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	REYMANN Anne
Copropriété ALPHA	Copropriété destinée à accueillir les services de la Collectivité européenne d'Alsace à l'issue des travaux d'aménagement.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	ZELLER Thomas
Copropriété Espace Synergie 2000 - Colmar	La Copropriété Espace Synergie 2000 comporte 155 lots. Le Département est majoritaire (5650/10000ème). La surface totale de la copropriété représente 4716 m ² dont 2 570 m ² de bureaux de la DRIM + 34 parkings appartiennent à la Collectivité.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	STRAUMANN Eric
Copropriété Résidence les Dominicains - Guebwiller	Un lot, n° 34, dans la copropriété Résidence des Dominicains 12 rue de l'Hôpital à GUEBWILLER. Il s'agit d'un appartement de type F3, propriété de la Collectivité, d'une surface de 54 m ² , comportant 3 pièces et une salle de bains. Cet appartement est destiné à l'hébergement d'artistes en résidence aux Dominicains.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	KLEITZ Francis
Copropriété Résidence Murat - Riedisheim	Trois lots avaient été acquis en 1984 dans cette copropriété pour y installer le centre médico-social de Riedisheim. Depuis 2006, ces locaux, d'une superficie totale de 120 m ² , sont mis à la disposition des associations CDMIJ et EGEE, dans le cadre d'un partenariat.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	BOHN Patricia

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Copropriété Schlumberger - Mulhouse	La Collectivité est concernée par 2 syndicats de copropriétaires, celui du n° 4 et n° 6 rue Schlumberger, correspondant aux locaux, et celui du n° 4 au n° 10 rue Schlumberger correspondant aux espaces extérieurs (parkings). La Collectivité détient la quasi totalité des lots de l'entrée du n° 4 rue Schlumberger, représentant une superficie de 3 241 m², que les occupants se répartissent comme suit : l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale (ESPS) occupe les rez-de-chaussée, 1er, 2e et 3e étages, et l'association LE CAP le 4e étage.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	JENN Fatima
EAP	L'Aéroport international Bâle-Mulhouse-Fribourg, couramment abrégé en aéroport de Bâle-Mulhouse, aéroport de Bâle ou EuroAirport, son nom commercial depuis 1987, est un aéroport franco-suisse situé en territoire français, sur la commune de Saint-Louis, à l'extrême sud de l'Alsace. Dans son statut et son fonctionnement, il est dit « binational » car il possède une partie suisse et une partie française.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (1)	ADRIAN Daniel
		Non	Volontaire		Conseil d'administration	Titulaires (4)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire				HOERLE Jean-Louis
		Non	Volontaire				ZAEGEL Sébastien
		Non	Volontaire				WOLF Etienne
		Non	Volontaire				DELATTRE Cécile
		Non	Volontaire				BEY Françoise
		Non	Volontaire				HOERLE Jean-Louis
		Non	Volontaire				SUBLON Yves
		Non	Volontaire				PFEIFFER Pascale
		Non	Volontaire				ZAEGEL Sébastien
		Non	Volontaire				MAURER Jean-Philippe

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Représentants
							Nvx représentants à désigner
Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération de Strasbourg (ADEUS)	Agence d'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme fonctionnant sous forme associative avec assemblée générale et conseil d'administration.	Non	Volontaire	Délégation	Assemblée Générale	Titulaires (10)	MATT Nicolas
		Non	Volontaire				WOLF Etienne
		Non	Volontaire				GRAEF-ECKERT Catherine
Agence territoriale d'ingénierie publique	Agence d'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, environnement, aménagement du territoire et paie et gestion des listes électorales	Oui	Volontaire	Arrêté et Délégation	Comité syndical	Titulaires (13)	BIHL Pierre
		Oui	Volontaire				BIERRY Frédéric
		Oui	Volontaire				BURGER Etienne
		Oui	Volontaire				KOBRYN Florian
		Oui	Volontaire				DOLLINGER Isabelle
		Oui	Volontaire				ESCHLIMANN Michèle
		Oui	Volontaire				GREIGERT Catherine
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane
		Oui	Volontaire				KOCHERT Stéphanie
		Oui	Volontaire				DELATTRE Cécile
		Oui	Volontaire				MULLER-BRONN Laurence
		Oui	Volontaire				SCHULTZ Denis
		Oui	Volontaire				SENE Marc
		Oui	Volontaire			GRAEF-ECKERT Catherine	
		Oui	Volontaire			ZAEGEL Sébastien	
		Oui	Volontaire			BOHN Patricia	
		Oui	Volontaire			MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
		Oui	Volontaire			LEHMANN Marie-Paule	
		Oui	Volontaire			JEANPERT Chantal	
		Oui	Volontaire			RUCH Valérie	
		Oui	Volontaire			HEINTZ Paul	
		Oui	Volontaire			STRAUMANN Eric	
		Oui	Volontaire			BUFFA Jean-Claude	
Oui	Volontaire	KALTENBACH-ERNST Nathalie					
Oui	Volontaire	ERBS André					
Oui	Volontaire	SITZENSTUHL Charles					
						Suppléant (13)	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin	L'ADAUHR est une structure d'appui et d'aide à la décision du Département dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du patrimoine. Elle a également vocation à assister et conseiller gratuitement les communes et EPCI ruraux dans ces mêmes domaines, pour le compte du Département.	Oui	Volontaire	Délibération et Arrêté	Conseil d'administration	Titulaires (12)	JANDER Nicolas	
		Oui	Volontaire				STRAUMANN Eric	
		Oui	Volontaire				BIHL Pierre	
		Oui	Volontaire				KAMMERER Joseph	
		Oui	Volontaire				LUTENBACHER Annick	
		Oui	Volontaire				JENN Fatima	
		Oui	Volontaire				MARTIN Monique	
		Oui	Volontaire				MILLION Lara	
		Oui	Volontaire				ELMLINGER Carole	
		Oui	Volontaire				MULLER Lucien	
		Oui	Volontaire				VALLAT Marie-France	
		Oui	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale	
		Oui	Volontaire				Représentant du Président désigné par arrêté	MUNCK Marc
		Oui	Volontaire				Assemblée Générale	Titulaires (12)
		Oui	Volontaire		STRAUMANN Eric			
		Oui	Volontaire		BIHL Pierre			
		Oui	Volontaire		KAMMERER Joseph			
		Oui	Volontaire		LUTENBACHER Annick			
		Oui	Volontaire		JENN Fatima			
		Oui	Volontaire		MARTIN Monique			
Oui	Volontaire	MILLION Lara						
Oui	Volontaire	ELMLINGER Carole						
Oui	Volontaire	MULLER Lucien						
Oui	Volontaire	VALLAT Marie-France						
Oui	Volontaire	SCHMIDIGER Pascale						
Oui	Volontaire	Représentant du Président désigné par arrêté	MUNCK Marc					
Association de Promotion du Raccordement Ferroviaire de l'EuroAirport Bâle Mulhouse Freiburg - EAP Express	Le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport Bâle Mulhouse Freiburg vise à améliorer la desserte ferroviaire de cet aéroport international grâce à la réalisation de 6Kms de voies nouvelles et à la création d'une gare au droit du terminal. Une association a été créée en octobre 2010 afin de promouvoir ce projet dont la réalisation n'est pas encore actée. La région Franche-Comté en est membre.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)		

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement Public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach	Le Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach est une plate-forme plurimodale qui combine les transports ferroviaires, routiers et fluviaux. Toutes les combinaisons logistiques y sont possibles. Pour satisfaire vos besoins et vos exigences, nous vous offrons des structures adaptées, un matériel performant et un personnel formé.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KAMMERER Joseph
SEM NOVARHENA	Au service de l'intérêt général, la Société a pour objet, à travers sa contribution à la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, de mettre en oeuvre les objectifs du projet de territoire Post Fessenheim porté par les collectivités territoriales maîtres d'ouvrage des projets, leurs partenaire institutionnels ou tout autre acteur public ou privé, notamment dans le secteur du développement économique afin de créer les conditions les plus favorables pour l'installation et le développement des entreprises françaises et allemandes.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (3)	MILLION Lara
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				BOHN Patricia
		Non	Volontaire		AG / Porteurs de parts	Titulaire (1)	MILLION Lara
PACTE POUR UNE ECONOMIE LOCALE DURABLE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	Le "Pacte pour une économie locale durable" est la nouvelle feuille de route de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). LA CeA est membre de son Comité de convergence.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine

Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes, domaine Culture-Patrimoine

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Agence Culturelle Grand Est	Apporter aux collectivités, créateurs, diffuseurs et associations un soutien dans les domaines de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques et de la formation. Développer des synergies avec le développement local, économique et social, ainsi que le tourisme, sur un territoire régional. Gérer le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Alsace.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				CLAUSS Robin
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (4)	KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				CLAUSS Robin
		Non	Volontaire		Bureau	Titulaires (2)	SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
ARTS ET LUMIERES EN ALSACE	Valoriser et promouvoir le patrimoine régional et notamment la route romane par l'organisation d'événements musicaux, d'expositions, de spectacles, de dispositifs de médiation, d'animation et de mise en réseau ou encore un Noël alsacien authentique et fidèle aux valeurs de respect et de partage par la voie de la création artistique, dont notamment des manifestations culturelles de haut niveau dans le cadre d'édifices religieux alsaciens.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	DELATTRE Cécile
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				DELATTRE Cécile
Association de l'Ecomusée d'Alsace	L'Association a pour objet d'assurer la pérennité de l'Ecomusée d'Alsace en tant que lieu de regroupement et de présentation du patrimoine régional sous ses différents aspects, et, de manière non limitative, les patrimoines de l'anthropologie rurale, urbaine et industrielle dans leurs dimensions matérielles, immatérielles, naturelles etc...	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (5)	VOGT Pierre
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (5)	VOGT Pierre
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association des Sites Touristiques d'Alsace	L'association des Sites Touristique d'Alsace fédère des sites touristiques et culturels engagés dans des démarches de promotion et de communication et de peser dans les décisions liées au développement touristique en Alsace.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER-BRONN Laurence
Association du Musée du Papier Peint	L'Association a pour objet de gérer, de développer, de faire connaître le Musée du Papier Peint de Rixheim et d'encourager toutes initiatives concernant le papier peint, son histoire et ses techniques de production.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	BOHN Patricia
Association Festival de Colmar	L'association a pour mission d'organiser, gérer, promouvoir et mener toute action nécessaire au succès du Festival International de Colmar (et le cas échéant d'autres manifestations que la ville de Colmar lui confierait) en s'appuyant sur les services de l'Office de tourisme de Colmar.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
Association Festival Musique et Culture au Printemps de Colmar	L'Association Musique et Culture au Printemps de Colmar a pour missions : l'organisation, la gestion, la promotion et la communication, les relations publiques, et en général toute action nécessaire au succès du Festival, et le cas échéant d'autres manifestations ou événements de niveau national ou international, que la Ville et l'Office de Tourisme lui confieraient.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
Association Musées Mulhouse Sud Alsace	L'Association a pour objet, sans se substituer aux associations propriétaires et de gestion des musées, de favoriser l'émergence à Mulhouse et dans le Sud Alsace d'un grand pôle de musées issus de la civilisation industrielle composé des musées existants et d'autres musées qui viendraient à être créés.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Volontaire				MILLION Lara
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (4)	RAPP Catherine
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Volontaire				MILLION Lara
Association MUSICA	L'association MUSICA, qui organise le festival du même nom, a pour objet de faire rayonner la création musicale contemporaine. Elle promeut différentes générations de compositrices et compositeurs, ainsi que des artistes émergents, à travers tous les formats de concert. Elle a également pour ambition de décloisonner les esthétiques pour faire de Musica « le » festival de la découverte et de l'innovation musicales au sens large : des musiques écrites aux pratiques scéniques ou improvisées, en passant par les formes pluridisciplinaires, les arts électroniques et numériques. Elle s'engage également à proposer des actions de médiation pour ses publics actuels et des publics potentiels, notamment les plus jeunes et les publics empêchés et a créé une académie des spectateurs.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)		DILLIGENT Danielle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de Wesserling	L'Association a pour objet d'assurer la gestion, l'animation et le développement de l'ensemble du site patrimonial de Wesserling. Elle gère l'écomusée textile, réalise l'entretien et la mise en valeur des jardins publics du site.	Non	Volontaire	Arrêté et Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (4)	LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphaël
Association pour la Promotion de la Culture en Alsace/Théâtre de la Choucrouterie	L'association a pour objet de favoriser, développer et promouvoir la culture en Alsace dans les champs d'intervention qui sont les siens : artistique, culturel, éducatif et social. Dans le cadre de la convention d'objectifs 2017-2020 signée avec le Département du Bas-Rhin, l'association s'engage à : réaliser des créations originales, adaptations et résidences, des formations en immersion et accompagnement professionnel de jeunes artistes, en collaborant avec l'association CACTUS, des actions culturelles en direction de tous les publics, notamment les publics jeunes et les publics spécifiques, favoriser les coproductions et partenariats régionaux et transfrontaliers et rayonner sur les territoires du Grand Est et transfrontaliers	Non	Volontaire	Cas particulier	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	SCHELLENBERGER Raphael
Association pour le Musée de l'Energie Electrique_Electropolis	L'Association a pour objet la création, l'exploitation, la promotion et l'animation à Mulhouse d'un Musée de l'Electricité, de ses techniques et de ses applications.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	RAPP Catherine
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	RAPP Catherine
Association Tôt ou T'Art	L'Association a pour objet de faciliter par tous les moyen, l'accès à la culture de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	FREMONT Damien
Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines	Le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC) a pour vocation de développer l'art contemporain, tant du point de vue du soutien à la création que de celui de sa diffusion. Le CD67 siège au conseil d'administration et à l'assemblée générale.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	MEYER Philippe
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				MEYER Philippe
		Non	Volontaire				TENENBAUM Anne
		Non	Volontaire				Suppléants (2)

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace	Faire connaître, encourager, diffuser et promouvoir les arts plastiques au travers de fonctions de production d'expositions d'art contemporain, d'accueil d'expositions itinérantes ou d'artistes en résidence, d'animations culturelles, d'opérations éducatives... Gérer les locaux nécessaire à son fonctionnement (salles d'exposition...).	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JANDER Nicolas
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JANDER Nicolas
Cité du Train - Patrimoine SNCF	L'Association a pour objet de présenter et de développer un musée du chemin de fer à Mulhouse, d'en assurer la gestion, de poursuivre toute activité légale s'y rattachant et, plus généralement, d'accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus désigné.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	RAPP Catherine
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	RAPP Catherine
Comité de pilotage de la conservation des musées du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	Politique culturelle volontariste : la collectivité coordonne et anime le réseau des centres d'interprétation du patrimoine, pour : - mieux les faire connaître auprès d'un large public, - multiplier les partenariats, - encourager l'accessibilité de ces lieux auprès des publics dont la collectivité a la charge (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes éloignées de la culture, jeunes) - favoriser les partages d'expériences et de savoir-faire.	Non	Volontaire	Délibération	Comité de pilotage	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Comité de pilotage du Centre d'interprétation du patrimoine à Andlau	Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience par l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.). Politique départementale en faveur des CIP. Le Département soutient cinq CIP répartis sur le territoire : Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le château de Lichtenberg, Point d'orgue à Marmoutier.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
Comité de pilotage du Centre d'interprétation du patrimoine de Dehlingen	Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience par l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.). Politique départementale en faveur des CIP. Le Département soutient cinq CIP répartis sur le territoire : Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le château de Lichtenberg, Point d'orgue à Marmoutier.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	SENE Marc

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de pilotage du Centre d'interprétation du patrimoine de Kutzenhausen	Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience par l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.). Politique départementale en faveur des CIP. Le Département soutient cinq CIP répartis sur le territoire : Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le château de Lichtenberg, Point d'orgue à Marmoutier.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Comité de pilotage du Centre d'interprétation du patrimoine de Lichtenberg	Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience par l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.). Politique départementale en faveur des CIP. Le Département soutient cinq CIP répartis sur le territoire : Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le château de Lichtenberg, Point d'orgue à Marmoutier.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	RUCH Valérie
Comité de pilotage du Centre d'interprétation du patrimoine de Marmoutier	Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience par l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.). Politique départementale en faveur des CIP. Le Département soutient cinq CIP répartis sur le territoire : Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le château de Lichtenberg, Point d'orgue à Marmoutier.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	BUFFA Jean-Claude
Comite de pilotage du réseau des Centres d'Interprétation du Patrimoine	Politique culturelle volontariste : la collectivité coordonne et anime le réseau des centres d'interprétation du patrimoine, pour : - mieux les faire connaître auprès d'un large public, - multiplier les partenariats, - encourager l'accessibilité de ces lieux auprès des publics dont la collectivité a la charge (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes éloignées de la culture, jeunes) - favoriser les partages d'expériences et de savoir-faire.	Oui	Volontaire	Délibération	Comité de pilotage	Titulaires (1)	MEYER Philippe (CD67)
Comité d'orientation du Château du Haut-Koenigsbourg	Les réunions annuelles du comité d'orientation, présidé par un conseiller départemental, ont comme objectif principal l'information des acteurs publics partenaires du château (élus locaux comme les maires des communes proches / Conseillers dép. / député de la circonscription / DRAC / représentant de la Région) sur les principales actions et projets du château : - Projets de grands travaux (restauration, aménagement, confort, sécurité), - Offre culturelle (visites, programmation événementielle) et innovation - Grands chiffres : fréquentation, publics accueillis, budget (dépenses / recettes) avec une approche RH, promotion (coût et actions envisagées...), fonctionnement, investissement).	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (5)	SITZENSTUHL Charles
		Non	Volontaire				BUFFA Jean-Claude
		Non	Volontaire				ESCHLIMANN Michèle
		Non	Volontaire				MEYER Philippe
		Non	Volontaire				MULLER-BRONN Laurence

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Espace Athic, Relais Culturel d'Obernai	Cette association, labellisée "Relais Culturel" par le Département du Bas-Rhin, a pour objet de proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée, contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire, accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique, proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BIHL Pierre
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
Espace Rohan, Relais Culturel de Saverne	Cette association, labellisée "Relais Culturel" par le Département du Bas-Rhin, a pour objet de proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée, contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire, accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique, proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BUFFA Jean-Claude
		Oui	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ESCHLIMANN Michèle
MAC Bischwiller, Relais Culturel de Bischwiller	Cette association, labellisée "Relais Culturel" par le Département du Bas-Rhin, a pour objet de proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée, contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire, accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique, proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ISSELE Christelle
		Oui	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ISSELE Christelle
Orchestre philharmonique de Strasbourg (OPS)	<p>La Ville de Strasbourg a créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (régie personnalisée), dénommée, Etablissement public local à caractère administratif « Orchestre philharmonique de Strasbourg » (OPS) . Cet établissement public local sera chargé de l'exploitation des activités du service de l'Orchestre à partir du 1er janvier 2020. Le Département a adhéré à cet établissement et participera donc à la gouvernance. A ce titre, 1 élu titulaire et 1 élu suppléant ont été désignés (délibération CD/2019/030 séance plénière du 24 juin 2019).</p> <p>Le Département a vocation à intervenir sur les termes futurs d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle permettant de contribuer au développement du projet artistique et culturel de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MEYER Philippe
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	REYMANN Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Pôle Sud	L'association Pôle Sud, labellisée Centre de Développement Chorégraphique, est le centre de ressources du Département du Bas-Rhin dans le domaine de la danse. Elle a pour objet : le développement d'actions de sensibilisation auprès de différents publics (collégiens, amateurs, publics fragiles socialement,...), l'organisation de formations, l'accompagnement de compagnies de danse du Bas-Rhin, l'accueil d'artistes en résidence, notamment des artistes ou compagnies du Bas-Rhin, le développement de partenariats autour de projets artistiques avec d'autres structures du département, notamment les relais culturels.	Oui	Volontaire	Cas particulier	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
		Oui	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Relais Culturel de Haguenau	Cette association, labellisée "Relais Culturel" par le Département du Bas-Rhin, a pour objet de proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée, contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire, accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique, proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	DOLLINGER Isabelle
		Non	Volontaire				ERBS André
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	DOLLINGER Isabelle
		Non	Volontaire				ERBS André
TJP	L'association TJP, labellisée Centre Dramatique National, est un centre de ressources du Département du Bas-Rhin dans le domaine des arts de la marionnette et du théâtre d'objets. Elle a pour objet : la création et la diffusion de spectacles sur le territoire en lien avec les structures du réseau telles les relais culturels, le développement d'actions de sensibilisation auprès de différents publics (collégiens, amateurs, publics fragiles socialement, personnes en situation de handicap, ...), l'organisation de formations dans le domaine du théâtre et des arts de la marionnette, l'accompagnement des compagnies du Bas-Rhin, l'accueil d'artistes en résidence, notamment des artistes ou compagnies du Bas-Rhin, le développement de partenariats avec d'autres structures du département autour de projets artistiques dans les territoires.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (1)	DILLIGENT Danielle
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaire (1)	DILLIGENT Danielle
Summerlied	L'association Summerlied organise le festival Summerlied à Ohlungen tous les deux ans et propose différentes actions pour favoriser le développement et la promotion du bilinguisme, du patrimoine culturel et dialectal, de la musique, du chant et plus généralement des arts et traditions en Alsace, notamment auprès du monde éducatif	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ERBS André
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ERBS André

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association des Dominicains de Haute Alsace à GUEBWILLER Centre Culturel	L'association a pour but d'assurer la gestion, l'animation et la promotion de l'ancien ensemble conventuel des Dominicains de Guebwiller, centre culturel de rencontre consacré principalement à la musique et aux arts numériques.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (9)	SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
		Non	Volontaire				MARTIN Monique
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire				PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				VOGT Pierre
		Non	Volontaire				KLINKERT Brigitte
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (9)	SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
		Non	Volontaire				MARTIN Monique
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire				PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				VOGT Pierre
		Non	Volontaire				KLINKERT Brigitte
Association pour la gestion du musée national de l'automobile de Mulhouse	L'Association a pour objet d'assurer, sans but lucratif, la gestion et l'animation, la mise en œuvre des fonds ou subventions dont elle dispose directement ou par délégation, au bénéfice du Musée National de l'Automobile de Mulhouse. Elle peut effectuer tous actes ou opérations, notamment toutes opérations mobilières et immobilières, de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils sont susceptibles de concourir à la réalisation de l'activité précitée.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (6)	ZELLER Fabienne
		Non	Volontaire				JENN Fatima
		Non	Volontaire				FUCHS Bruno
		Non	Volontaire				RAPP Catherine
		Non	Volontaire				BEHA Nicole
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (6)	ZELLER Fabienne
		Non	Volontaire				JENN Fatima
		Non	Volontaire				FUCHS Bruno
		Non	Volontaire				RAPP Catherine
		Non	Volontaire				BEHA Nicole
		Non	Volontaire				BEHA Nicole

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse	L'Association a pour objet la préservation de la propriété de la collection de véhicules anciens et historiques possédée par elle, la pérennisation, l'enrichissement et la présentation au public de ladite collection. A cet effet elle pourra acquérir tout bien, effectuer tous arbitrages, toutes opérations mobilières et immobilières nécessaires à la réalisation de son objet.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (6)	RAPP Catherine
		Non	Volontaire				FUCHS Bruno
		Non	Volontaire				JENN Fatima
		Non	Volontaire				ZELLER Fabienne
		Non	Volontaire				BEHA Nicole
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (6)	RAPP Catherine
		Non	Volontaire				FUCHS Bruno
		Non	Volontaire				JENN Fatima
		Non	Volontaire				ZELLER Fabienne
		Non	Volontaire				BEHA Nicole
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
Musée Fernet Branca	Elle a pour but d'exploiter l'espace d'exposition d'art contemporain en assurant le rayonnement trinational et de développer une politique d'accès à l'art contemporain.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	SCHMIDIGER Pascale

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Déplacements et Voirie**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association Saône-Rhin Europe	Cette association fédère depuis 1997 toutes les personnes morales ou physiques, collectivités territoriales, élus, chambres consulaires, organismes, sociétés, associations et citoyens, en faveur d'un nouveau projet de liaison fluviale moderne entre la Saône et le Rhin supérieur.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Association TRANS Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée	l'Allemagne et la Méditerranée – la LGV Rhin-Rhône - joignant les bassins rhénans et rhodaniens et reliant ainsi Strasbourg à Lyon par la Franche-Comté et la Bourgogne.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	FUCHS Bruno
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	FUCHS Bruno
Association Vélo et Territoires	L'association mène toute action en faveur du développement du vélo. Elle met les collectivités territoriales en réseau pour contribuer à l'équilibre des territoires par l'aménagement d'un maillage cyclable les reliant entre eux et d'une planification favorable à la réalisation du réseau national. Elle a vocation à faire du vélo un outil de mobilité à part entière, une réponse au défi climatique et d'éduquer à la pratique du vélo. Elle souhaite faire de la France, la première destination mondiale pour le tourisme à vélo ou encore fédérer les acteurs nationaux pour porter la France au rang des grandes nations cyclables et participer à une ambition européenne pour le vélo.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MULLER-BRONN Laurence
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	DELATTRE Cécile
		Non	Volontaire			Titulaires (2)	DELATTRE Cécile MULLER-BRONN Laurence
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Suppléant (2)	MULLER Lucien KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				
		Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse	Cette commission est consultée sur toutes questions d'importance relatives à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport, susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement de la plate-forme.		Non	Obligatoire	Délibération
Non	Obligatoire			Suppléant (1)	ADRIAN Daniel		

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Colmar-Houssen	Cette commission est consultée sur toutes questions d'importance relatives à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport, susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement de la plate-forme.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	STRAUMANN Eric
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MULLER Lucien
Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Mulhouse-Habsheim	Cette commission est consultée sur toutes questions d'importance relatives à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport, susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement de la plate-forme.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MUNCK Marc
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	BOHN Patricia
Commission Départementale de la Sécurité Routière du Haut-Rhin	La CDSR est principalement consultée préalablement à toute décision prise en matière d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement, ou destiné à la formation de moniteurs d'enseignement, de la conduite des véhicules à moteur ; d'autorisation d'organisation de manifestations sportives ; d'agrément des gardiens et installations de fourrière, et des personnes et organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	KAMMERER Joseph
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire			Suppléant (3)	ZELLER Thomas
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				DIETRICH Martine

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission de Suivi de Site des Trois Frontières	La Commission de Suivi de Site a pour missions générales de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants en vue de prévenir les risques, suivre l'activité des sociétés Tym Logistique et Tredi à Hombourg, Rhodia/Solvay et Butachimie à Chalampé et Boréalys-PecRhin à Ottmarsheim, jusqu'à leur cessation d'activité, promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement. Elle est associée à certaines missions particulières tel que l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques des établissements Seveso seuil haut concerné; elle émet un avis sur le projet de plan, et peut faire appel à des experts reconnus pour réaliser des tierces expertises, en précisant que ceux ci n'ont pas voie délibérative. Elle est aussi destinataire des rapports d'analyse critique du dossier d'autorisation, peut émettre des observations sur les documents d'information du public réalisés par les exploitants et les pouvoirs publics et peut demander des informations sur les accidents dont les conséquences sont perceptibles à l'extérieur du site.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (1)	SCHMIDIGER Pascale
Consortium International des Voies Navigables et Multimodales	Elle a pour but de promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme, réalisation d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée et de participer à des actions sociales ou éducatives en faveur de la profession de la batellerie.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (2)	MULLER BRONN Laurence
		Non	Volontaire				JEANPERT Chantal
		Non	Volontaire			Suppléant (2)	BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire				HEINTZ Paul
Commission Départementale de la Sécurité Routière du Bas-Rhin	La CDSR est principalement consultée préalablement à toute décision prise en matière d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement, ou destiné à la formation de moniteurs d'enseignement, de la conduite des véhicules à moteur ; d'autorisation d'organisation de manifestations sportives ; d'agrément des gardiens et installations de fourrière, et des personnes et organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	MAURER Jean-Philippe
		Oui	Volontaire				OEHLER Serge
		Oui	Volontaire				ZELLER Thomas
		Oui	Volontaire			Suppléant (3)	HEINTZ Paul
		Oui	Volontaire				MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane

**Représentations du Conseil de la collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Finances - Marchés**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité consultatif régional, interrégional ou interdépartemental de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de collectivités locales ou de leurs établissements publics	Les comités de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics sont des organismes consultatifs de conciliation, qui peuvent être saisis de tout différend survenu au cours de l'exécution d'un marché public. Ils ont pour mission de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue de proposer une solution amiable et équitable et rendent leurs avis dans un délai de 6 mois. Les comités ne sont ni des juridictions, ni des instances d'arbitrage. Ils émettent des avis, que les parties sont libres de suivre ou non.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER Lucien
Comité local du conseil fiscal et financier aux collectivités locales du Haut-Rhin	Instance qui permet à la Direction générale des finances publiques de présenter localement les évolutions organisationnelles, d'analyser et d'échanger avec les collectivités locales sur les problématiques fiscales, financières et comptables. Les travaux du comité ne sont pas publics. Les avis qu'il émet sont consultatifs. Il doit se réunir au moins une fois par an.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	MILLION Lara
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
Commission départementale des impôts directs locaux du Bas-Rhin	La CDIDL arrête les paramètres d'évaluation en cas de désaccord entre la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions communales et intercommunales concernant le projet de révision des valeurs locatives.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MILLION Lara
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
Commission départementale des impôts directs locaux du Haut-Rhin	La CDIDL arrête les paramètres d'évaluation en cas de désaccord entre la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions communales et intercommunales concernant le projet de révision des valeurs locatives.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MILLION Lara
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MULLER Lucien
Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du Bas-Rhin	Délimitation des secteurs d'évaluation, classement des propriétés dans les sous-groupes ou catégories, attribution des coefficients de localisation.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Oui	Volontaire				CLAUSS Robin
		Oui	Volontaire			Suppléant (2)	SUBLON Yves
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane
Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du Haut-Rhin	Délimitation des secteurs d'évaluation, classement des propriétés dans les sous-groupes ou catégories, attribution des coefficients de localisation	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Obligatoire				ZELLER Fabienne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Groupement de commandes	En cas d'achats groupés, il convient de disposer d'une CAO de groupement de commande, en appel d'offres ouverts ou si la convention de groupement de commande le prévoit. A ce titre, il est opportun de désigner à l'avance un représentant du Conseil d'Alsace titulaire ainsi que son suppléant au sein de cette CAO.	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER Lucien	
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MILLION Lara	
Groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est	La Région Grand Est, les Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, mènent chacun une politique dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) en direction des établissements scolaires dont ils ont la charge. Ils se sont réunis pour constituer un groupement de commandes pour la mise en œuvre et le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) unique dénommé « groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est ». Les membres du groupement se réunissent lors d'une assemblée générale annuelle et d'un comité de pilotage stratégique.	Non	Volontaire	Délégation	Comité de pilotage	Titulaires (2)	MATT Nicolas	
		Non	Volontaire				MEYER Philippe	
		Non	Volontaire			Suppléant (2)	VOGT Pierre	
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime	
		Non	Volontaire			Assemblée Générale	Titulaires (2)	MATT Nicolas
		Non	Volontaire					MEYER Philippe
		Non	Volontaire				Suppléant (2)	VOGT Pierre
		Non	Volontaire					BELTZUNG Maxime
Groupement local de coopération transfrontalière "Bateau-pompe Europa I"	Le GLCT a pour mission la promotion de la coopération transfrontalière en matière de secours et la gestion d'un service d'assistance et de secours. A cet effet, il assure la gestion et l'entretien du bateau-pompe acheté en commun par les partenaires français et allemands dans le but d'améliorer et d'intensifier la coopération transfrontalière en matière de sécurité et de prévention des catastrophes sur le Rhin et dans les zones riveraines. Sont membres Ortenaukreis, Département du Bas-Rhin, et Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.	Non	Volontaire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	FREMONT Damien	

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Habitat - Foncier**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Batigère	Le 29 juin 2017, Batigère Nord-Est et Batigère Sarel, toutes deux Entreprises Sociales pour l'Habitat du groupe Batigère, se sont regroupées. Cette union a donné naissance à une seule société dénommée BATIGERE.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
Comité de pilotage de l'OPAH Fonderie Mulhouse	La ville de Mulhouse et l'Anah ont décidé de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain dénommé OPAH RU Fonderie. Cette opération, définie au sein du quartier Fonderie, a pour objet de rendre le quartier attrayant, diversifier le peuplement ou encore éradiquer l'habitat indigne, en procédant notamment à la réhabilitation de logements. Cette opération bénéficie d'un soutien financier du Département à hauteur de 1000 à 1500 euros par logement réhabilité. Sa réalisation est régie par une convention 2019-2024 qui prévoit la mise en place d'un comité de pilotage.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	FUCHS Bruno
Comité de pilotage du Programme Opérationnel de Prévention et l'Accompagnement des Copropriétés	Signature le 14/06/2019 d'un nouveau Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés, centré sur la rénovation énergétique des copropriétés, en signant une convention avec l'Anah pour une durée de 3 années portant sur la période du 1/07/2019 au 30/06/2022. Le rapport de la CP du 14/06/2019 portant sur le POPAC prévoit la mise en place en lien avec l'ADIL68, des instances de gouvernance suivantes : - un comité de pilotage une fois par an présidé par Mme Fatima JENN (qui siégeait déjà dans le comité de pilotage de la 1ère convention POPAC) associant la DDT 68, - un comité technique tous les 6 mois associant le Département du Haut-Rhin, la DDT68 et les EPCI du lieu d'implantation des copropriétés accompagnées et les syndicats concernés.	Non	Volontaire	Délibération	Présidence	Titulaires (1)	JENN Fatima
Comité responsable du Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Haut-Rhin	Présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, il est composé des partenaires œuvrant dans le domaine du logement. Il se réunit deux fois par an pour être informé des orientations retenues pour le Plan, des propositions nouvelles, des bilans des actions et des bilans dont la communication est prévue par décret. Il est consulté sur le règlement intérieur du FSL, le bilan annuel du fonds et vérifie que le FSL concoure aux objectifs du Plan. Le PDALHPD actuel couvre la période 2018-2023.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (2)	JENN Fatima
		Oui	Obligatoire				BOHN Patricia
		Oui	Obligatoire				Présidence

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Commission départementale consultative des Gens du Voyage du Haut-Rhin	Dans chaque département, une commission consultative, comprenant notamment des représentants des communes concernées, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage, le préfet du département et le président du conseil départemental, ainsi que quatre représentants désignés par le conseil départemental, est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma idoïne. Elle est présidée conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et par le président du conseil départemental ou par leurs représentants.	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (5)	STRAUMANN Eric	
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia	
		Non	Obligatoire				ZELLER Thomas	
		Non	Obligatoire				JENN Fatima	
		Non	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël	
		Non	Obligatoire			Présidence	Titulaires (1)	DREXLER Sabine
		Non	Obligatoire					FUCHS Bruno
		Non	Obligatoire					PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire					VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire					BOHN Patricia
Commission départementale d'aménagement foncier du Bas-Rhin	La CDAF définit les règles d'équivalence, donne son avis sur le périmètre et statue sur les réclamations des propriétaires fonciers dirigées contre les décisions des commissions communales ou intercommunales. Elle a qualité pour modifier les opérations décidées par ces dernières. Elle donne également son avis sur les divisions de parcelles remembrées et les échanges d'immeubles ruraux.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (4)	ZAEGEL Sébastien	
		Oui	Volontaire				BURGER Etienne	
		Oui	Volontaire				SCHULTZ Denis	
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane	
		Oui	Volontaire			Suppléant (4)	GREIGERT Catherine	
		Oui	Volontaire				JEANPERT Chantal	
		Oui	Volontaire				RUCH Valérie	
		Oui	Volontaire				HEINTZ Paul	
		Oui	Volontaire					
Commission locale d'amélioration de l'habitat du Bas-Rhin	La CLAH est consultée, dans son ressort territorial, sur le programme d'action et le rapport d'activité établi annuellement par le délégataire (le Département) ainsi que sur toute convention intéressant l'amélioration de l'habitat et engageant l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Son avis est également requis sur toutes les décisions de retrait, de reversement et de recours gracieux.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	WOLF Etienne	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Communauté d'agglomération de Haguenau Programme local de l'habitat intercommunal	<p>Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.</p> <p>Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et, le cas échéant, de l'accord collectif intercommunal défini à l'article L. 441-1-1.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	ERBS André
Communauté de Communes du Canton d'Erstein - Commission consultative du Programme local de l'habitat intercommunal	<p>Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.</p> <p>Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et, le cas échéant, de l'accord collectif intercommunal défini à l'article L. 441-1-1.</p>	Non	Volontaire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER BRONN Laurence
Coopérative CENTRE-ALSACE HABITAT	<p>Centre-Alsace Habitat est une coopérative plus que centenaire qui s'étend sur tout le centre Alsace. Elle est profondément ancrée dans la vie sociale et veut continuer à allier tradition et progrès. Son savoir-faire et son professionnalisme se sont constamment développés et adaptés à l'évolution, au fil des décennies. Aujourd'hui Centre Alsace Habitat poursuit son ouverture vers des communes démunies de logements aidés dans le centre Alsace et en se voulant toujours plus proche des gens.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	STRAUMANN Eric
DOMIAL société anonyme d'habitations à loyer modéré	<p>DOMIAL propose des logements à loyers modéré à la location ou à la vente et accompagne les collectivités dans leur développement : équipements publics, production de logements (locatif et accession), construction, acquisition, réhabilitation et gestion de programmes immobiliers, prestations de conseil et d'études. DOMIAL contribue ainsi pleinement au développement d'un habitat de qualité dans la région.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				JENN Fatima

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Immobilière 3F Grand Est	Composé de 12 entreprises sociales pour l'habitat et d'une société coopérative dédiée à l'accession à la propriété, 3F gère 200 000 logements sociaux dont 4 176 en Alsace. Immobilière 3F Alsace a été créée en 2007, sous forme de filiale - avec recapitalisation à hauteur de 170 millions d'euros. Suite à la fusion-absorption d'Est Habitat Construction (EHC) le 31 mai 2017, Immobilière 3F Alsace est devenue Immobilière 3F Grand Est.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
Immobilière des chemins de fer des régions du Nord et de l'Est/ICF Habitat Nord-Est	Filiale à 100 % de la SNCF, plus de 100 000 dont 80 000 logements sociaux. ICF Nord-Est possède 20 000 logements sur 15 départements. Son siège administratif est à Paris. PATRIMOINE : Bas- Rhin : 1 465 logements (dont 239 non conventionnés)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	HOERLE Jean-Louis
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	HOERLE Jean-Louis
Organisme Foncier Solidaire d'Alsace	La SCIC a pour objet de conduire et développer une activité d'intérêt général sans but lucratif consistant notamment en l'acquisition et la gestion de terrains, bâtis ou non, en vue de la réalisation ou de la réhabilitation de logements et équipements collectifs à usage d'habitation ou à usage mixte professionnel et d'habitation (étant précisé que l'usage d'habitation devra rester prépondérant) sur le territoire alsacien (départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin ou toute collectivité qui s'y substituerait) afin notamment de faciliter l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	WOLF Etienne
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BIHL Pierre
PROCIVIS ALSACE	Dans le cadre de sa mission sociale, PROCIVIS Alsace et ses filiales interviennent à travers l'accession à la propriété en faveur des populations spécifiques. Son action s'inscrit dans des politiques publiques locales souvent en liaison avec d'autres acteurs sociaux et peuvent prendre les formes suivantes : accession très sociale, accession en zone rurale, accès au logement par l'accession à la propriété, revitalisation de l'habitat à destination de propriétaires occupants très modestes.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BIHL Pierre

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
SEDES	La SEDES est la nouvelle dénomination de la Société Coopérative d'HLM de Logements Populaires (SOCOLOPO). Elle a pour objet de construire, de gérer et d'améliorer des logements sociaux pour la location à des ménages satisfaisant à certaines conditions de ressources. 1 800 logements. En juin 2020 elle a rejoint l'OPH vosgien Vogelis au sein d'une société commune Estoria.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Société coopérative de promotion immobilière du Bas-Rhin, devenue Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) AMELOGIS	Lotisseur, aménageur foncier	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
Société coopérative d'HLM Habitat de l'III	Construction et gestion de logements en locatif aidé et accession abordable sécurisée. HABITAT DE L'ILL est une société présidée par Monsieur Bernard LUTTMANN, Président du Conseil d'Administration, qui est responsable de l'organisation et de la gestion de la société et qui règle, par ses délibérations, les affaires de celle-ci (art. 7.1 à 7.4 des statuts). Un Conseil de Surveillance, présidé par Monsieur Jean-Marie BEUTEL, a pour mission de contrôler, au nom des sociétaires, l'activité d'HABITAT DE L'ILL et la gestion du Conseil d'Administration. Il doit veiller à ce que cette gestion s'exerce dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des décisions de l'Assemblée Générale.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	SUBLON Yves
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	SUBLON Yves
Territoires et Habitat 68	Association ayant pour objet de réaliser toutes opérations liées à l'habitat : - promotion et diffusion des politiques publiques en matière d'aménagement et d'habitat, - actions de résorption de l'habitat indigne, précarité énergétique ou adaptation des logements à l'âge et au handicap, - octroi de prêts ou aides à des personnes physiques, accueil, conseil et assistance aux ménages, - gestion de deniers publics et para publics, - conclusion de convention d'usufruit, - gestion de logements locatifs ou de résidences sociales.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BIHL Pierre
RHENALIA	Société Anonyme de coordination sous forme de société anonyme coopérative à capital variable constituée entre la Coopérative Colmar Centre-Alsace Habitat, Habitats de Haute-Alsace, m2A Habitat, Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace et Saint-Louis Habitat	Non	obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BIHL Pierre

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conférence Intercommunale du Logement et des Commissions liées à la Convention Intercommunale d'Attribution de Saint-Louis Agglomération	Conformément au code de la construction et de l'habitation, les EPCI tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat qui comprennent un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La CIL définit une stratégie de peuplement et de mixité sociale et fixe des objectifs en matière d'attribution de logements sociaux à travers une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) d'une durée de 6 ans.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	ZELLER Thomas
		Non	Obligatoire			Suppléants (1)	SCHMIDIGER Pascale
Comité de pilotage stratégique de la mise en oeuvre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent du Bas-Rhin	Le Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Indigne ou Non Décent (DDELIND) a été créé en 2004. Il assure, sous maîtrise d'ouvrage des services du Département depuis 2009, la fonction de pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Il garantit la mise en œuvre des politiques nationales et locales de lutte contre l'habitat indigne, notamment du PDALHPD et coordonne les actions des différents intervenants dans ce domaine. La convention de partenariat DDELIND 2015-2018 a pour objet de définir les modalités de partenariat permettant de lutter efficacement contre le logement indigne et non-décent et	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	WOLF Etienne
Conférence Intercommunale du Logement et des Commissions liées à la Convention Intercommunale d'Attribution de Colmar Agglomération	Conformément au code de la construction et de l'habitation, les EPCI tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat qui comprennent un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La CIL définit une stratégie de peuplement et de mixité sociale et fixe des objectifs en matière d'attribution de logements sociaux à travers une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) d'une durée de 6 ans.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire			Suppléants (1)	MULLER Lucien
Conférence Intercommunale du Logement et des Commissions liées à la Convention Intercommunale d'Attribution de la Communauté de Communes de Thann-Cernay	Conformément au code de la construction et de l'habitation, les EPCI tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat qui comprennent un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La CIL définit une stratégie de peuplement et de mixité sociale et fixe des objectifs en matière d'attribution de logements sociaux à travers une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) d'une durée de 6 ans.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléants (1)	SHELLENBERGER Raphaël
Comité responsable du Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin	Présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, il est composé des partenaires œuvrant dans le domaine du logement. Il se réunit deux fois par an pour être informé des orientations retenues pour le Plan, des propositions nouvelles, des bilans des actions et des bilans dont la communication est prévue par décret. Il est consulté sur le règlement intérieur du FSL, le bilan annuel du fonds et vérifie que le FSL concoure aux objectifs du Plan. Le PDALHPD actuel couvre la période 2018-2023.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
		Oui	Obligatoire			Suppléant (1)	WOLF Etienne
		Oui	Obligatoire			Présidence	Titulaires (1)

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission départementale consultative des Gens du Voyage du Bas-Rhin	Dans chaque département, une commission consultative, comprenant notamment des représentants des communes concernées, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage, le préfet du département et le président du conseil départemental, ainsi que quatre représentants désignés par le conseil départemental, est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma idoine. Elle est présidée conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et par le président du conseil départemental ou par leurs représentants.	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	DILIGENT Danielle
		Non	Obligatoire			JEANPERT Chantal	
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MAURER Jean-Philippe
		Non	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
S.A. d'H.L.M. "SOMCO"		Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MILLION Lara
Conférence Intercommunale du Logement de l'Eurométropole de Strasbourg		Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	DILIGENT Danielle
Conférence Intercommunale du Logement de Saverne		Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	ESCHLIMANN Michèle
Association alsacienne de gestion du fichier partagé de la demande de logement social (AAGEFIPADE)	AAGEFIPADE est constitué des organismes HLM des collectivités territoriales et des organisations qui exercent leur activité et leur compétence réglementaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'habitat sur le territoire Alsace,	Non	Volontaire	Délibération	Membre	Titulaire (1)	JENN Fatima

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Social**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
ABRAPA	L'ABRAPA s'engage depuis toujours pour favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou touchées par un accident de la vie et propose dans la continuité de ces services des solutions d'hébergement adaptées. Pour les familles, elle propose désormais un service de garde d'enfants à domicile. Pour le détail, cf. article 2 des statuts. Le Département du Bas-Rhin est membre fondateur de l'ABRAPA en 1961. 13 EHPAD dans le 67	Oui	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	DILIGENT Danielle	
		Oui	Obligatoire				MULLER-BRONN Laurence	
		Oui	Obligatoire				WOLFHUGEL Christiane	
		Oui	Obligatoire				ESCHLIMANN Michèle	
							représentant PCeA à désigner par arrêté	PAGLIARULO Karine
		Oui	Obligatoire		Assemblée Générale	Titulaires (8)	DILIGENT Danielle	
		Oui	Obligatoire				PAGLIARULO Karine	
		Oui	Obligatoire				ESCHLIMANN Michèle	
		Oui	Obligatoire				QUINTALLET Ludivine	
		Oui	Obligatoire				PFEIFFER Pascale	
		Oui	Obligatoire				COUCHOT Alain	
		Oui	Obligatoire				MULLER-BRONN Laurence	
		Oui	Obligatoire				WOLFHUGEL Christiane	
		Oui	Obligatoire				WOLFHUGEL Christiane	
		Bureau	Titulaires (1)	WOLFHUGEL Christiane				
Agence Régionale de la Santé - Conseil de Surveillance	Présidé par le Préfet de région et composé d'une trentaine de membres, le Conseil de Surveillance approuve le budget de l'agence et les comptes financiers, émet un avis sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le plan stratégique régional de santé et les résultats de l'action de l'Agence.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaire (1)	PAGLIARULO Karine	
Agence régionale de santé - Comité de pilotage départemental des soins de proximité du Haut-Rhin	Dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand Est, l'Agence Régionale de Santé a arrêté une nouvelle stratégie pour renforcer les soins de proximité dans les territoires (lien avec le schéma alsacien et départemental d'accessibilité des services aux publics).	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	COUCHOT Alain	
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine	
Agence régionale de santé Grand Est - Comité de pilotage "Soins de proximité" du Bas-Rhin	Dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand Est, l'Agence Régionale de Santé a arrêté une nouvelle stratégie pour renforcer les soins de proximité dans les territoires (lien avec le schéma alsacien et départemental d'accessibilité des services aux publics).	Non	Volontaire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (1)	WOLFHUGEL Christiane	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association Adèle de Glaubitz - EHPAD Sainte Croix à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 40 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins) un conseiller d'Alsace qui siège au CA du Siège ADG (pas CA de l'EHPAD)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Association ALEOS	Accueil de femmes et d'enfants en difficulté sociale, intervention dans le champ de la cohésion sociale (compétence Etat) - Financement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance pour l'accueil de femmes enceintes et de mères isolées avec enfants.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima
Association Conseil, évaluation, exposition et prévention - Centre d'information et de conseil en aides techniques à Eckbolsheim - CEP / CICAT	Espace qui a pour vocation d'offrir des informations et des conseils sur les moyens techniques de prévention et de compensation des situations de handicap et de perte d'autonomie.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	DILLIGENT Danielle
		Non	Volontaire				ESCHLIMANN Michèle
Association de Développement pour l'Emploi, les Services et l'Insertion	Chantier d'insertion : récupération et rénovation de mobiliers et espaces verts.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
Association de la Boutique d'Insertion Coup d'Pouce	Dans le cadre d'une boutique d'insertion, l'épicerie sociale apporte un accompagnement individuel ou collectif de personnes en difficulté (approvisionnement en produits de première nécessité) en contre partie d'un engagement de règlement d'une charge (loyer, énergie, assurance...).	Non	Volontaire	Cas particulier	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MARTIN Monique
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MARTIN Monique

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants				
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner			
Association de Prévention Spécialisée de Colmar	Association de prévention spécialisée ayant pour objectif de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficultés - Contribue ainsi à prévenir la délinquance et la toxicomanie - Intervention dans les quartiers urbains sensibles.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	DIETRICH Martine			
		Non	Volontaire				STRAUMANN Eric			
		Non	Volontaire				HEMEDINGER Yves			
		Non	Volontaire			Suppléant (2)	PAGLIARULO Karine			
		Non	Volontaire				DIETRICH Martine			
		Non	Volontaire				STRAUMANN Eric			
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	HEMEDINGER Yves			
		Non	Volontaire				PAGLIARULO Karine			
		Non	Volontaire				DIETRICH Martine			
		Non	Volontaire			Suppléant (2)	STRAUMANN Eric			
		Non	Volontaire				HEMEDINGER Yves			
		Non	Volontaire				PAGLIARULO Karine			
		Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne	Association de prévention spécialisée ayant pour objectif de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficultés - Contribue ainsi à prévenir la délinquance et la toxicomanie - Intervention dans les quartiers urbains sensibles.		Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	COUCHOT Alain
					Non	Volontaire				JENN Fatima
					Non	Volontaire				BOHN Patricia
					Non	Volontaire			Suppléant (2)	FUCHS Bruno
Non	Volontaire			COUCHOT Alain						
Non	Volontaire			JENN Fatima						
Non	Volontaire			Assemblée Générale	Titulaires (2)	BOHN Patricia				
Non	Volontaire					FUCHS Bruno				
Non	Volontaire					Suppléant (2)		COUCHOT Alain		
Non	Volontaire				JENN Fatima					
Non	Volontaire				BOHN Patricia					
Non	Volontaire				FUCHS Bruno					
Association des résidents de l'Esplanade à Strasbourg (ARES)	Objet : se saisir de toute question d'intérêt général concernant les personnes ayant à l'Esplanade leur domicile, une activité, un intérêt et d'animer la vie du quartier sur tous ces aspects, notamment sociaux, culturels, éducatifs, familiaux, économiques, civiques, sportifs, logement ainsi que de gérer les activités qui s'y rattachent.			Non	Volontaire	Délibération		Membre(s)	Titulaires (1)	REYMANN Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association du Centre Médico-Pscho-Pédagogique de Mulhouse	Prévention et traitement des troubles du caractère et du comportement chez les enfants et adolescents.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
		Non	Volontaire			Titulaires (1)	COUCHOT Alain
		Non	Volontaire				COUCHOT Alain
Association du Centre Socio Culturel Jean Wagner	L'association a pour but l'animation et la gestion des activités ainsi que la gestion financière du Centre Socio Culturel.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima
Association "Elsau-Net" à Strasbourg	Elle a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté (bénéficiaires du R.S.A, chômeurs longue durée ...) par le biais des métiers de la propreté. Elsau'Net a obtenu son agrément "Entreprise d'Insertion" en mars 1995 et bénéficie du soutien de la DIRRECTE, du Conseil Départemental, du Fond Social Européen et de Pôle Emploi.	Non	Volontaire	Cas particulier	Assemblée Générale	Titulaires (1)	Fleur LARONZE
		Non	Volontaire	Cas particulier	Assemblée Générale	Suppléant (1)	FREMONT Damien
Association haut-rhinoise pour la Prévention et pour les Soins des Addictions	Prévention et lutte contre les comportements à risques liés aux addictions - Développement de l'accès aux soins, accompagnement des personnes et réinsertion - Formation continue et recherche.	Oui	Volontaire	Arrêté et Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (5)	COUCHOT Alain
		Oui	Volontaire				BEHA Nicole
		Oui	Volontaire				ELMLINGER Carole
		Oui	Volontaire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire				BOHN Patricia
		Oui	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (5)	COUCHOT Alain
		Oui	Volontaire				BEHA Nicole
		Oui	Volontaire				ELMLINGER Carole
		Oui	Volontaire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire				BOHN Patricia
		Oui	Volontaire		Bureau	Titulaires (3)	COUCHOT Alain
		Oui	Volontaire				BOHN Patricia
		Oui	Volontaire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire		Présidence	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
Association Les ateliers de la piste Achille ZAVATTA	Ecole de cirque dont les objectifs sont de promouvoir la réussite et la reconnaissance de l'enfant, donner un moyen d'expression et de valorisation durable aux jeunes, être un outil culturel et artistique pour réduire les problèmes de délinquance et de violence dans les quartiers, lutter contre la discrimination et faciliter la mixité sociale.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	MILLION Lara
Association LUDO Services	Association intermédiaire : embauche de personnes dépourvues d'emplois, mise à disposition à titre onéreux pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage, collaboration avec toutes structures sociales, associatives ou organismes communaux.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ZELLER Thomas
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ZELLER Thomas
Association pour l'Accès au Droit pour les Enfants et les Jeunes	Promotion de l'information et la formation des enfants et des jeunes quant à leurs droits - Intervention en milieu scolaire (loi et éducation à la citoyenneté) - Mission administrateur ad hoc : représentation du mineur et accompagnement personnalisé	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire(1)	MATT Nicolas
		Non	Volontaire				

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile de Mulhouse	Gestion d'un service d'aide à domicile autorisé par le Département pour l'intervention auprès des personnes âgées et handicapées et dont le financement relève de l'APA et de la PCH + plusieurs accueils de jour pour personnes âgées, autorisés conjointement avec l'ARS et dont le financement relève de l'aide sociale aux personnes âgées et l'APA.	Non	Volontaire	Arrêté et Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire				COUCHOT Alain
		Non	Volontaire				MILLION Lara
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (3)	PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire				COUCHOT Alain
		Non	Volontaire				MILLION Lara
Association pour la Recherche Epidémiologique par les Régistres dans le Haut-Rhin	Recensement de tous les nouveaux cas de cancer survenant dans la population du Haut-Rhin - Evaluation des campagnes de prévention et réalisation d'enquêtes épidémiologiques analytiques - Publication des résultats dans le Haut-Rhin et en Alsace.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
Association Régie de l'III de Mulhouse	Chantier d'insertion : blanchisserie et entretien des espaces verts	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MILLION Lara
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MILLION Lara
		Non	Volontaire		Bureau	Titulaires (1)	MILLION Lara
Association "Relais Emploi" Strasbourg - Devenue la Mission Locale Pour l'Emploi	Association dédiée à l'accompagnement des jeunes. Elle contribue à développer l'efficacité des réponses apportées aux jeunes et à donner de nouvelles dynamiques aux partenariats, permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller référent en matière d'orientation, de formation, d'emploi. Association membre du Service Public de l'Emploi.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Suppléant (1)	MAURER Jean-Philippe
		Non	Volontaire			Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
Association RESONANCE	Accueil d'enfants en difficulté sociale, de mères célibataires et d'enfants handicapés - Pouponnière d'une capacité de 52 places, gérée par l'association RESONANCE qui gère également 2 accueils de jour de 12 et 15 places et un centre maternel de 18 places - Compétence exclusive du CD et son financement relève de l'aide sociale à l'enfance 3 étabs à Mulhouse	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
Association "Route Nouvelle Alsace" à Strasbourg	FAM-FAS-SAVS RNA	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
		Oui	Obligatoire				
Association Santé Mentale Alsace	Mission du service d'accompagnement à la vie sociale : protection ou entraide psychologique et sociale en faveur des personnes atteintes de troubles psychiques, contribution au développement pratique de l'hygiène mentale en général et de l'assistance spécialisée en particulier - Favorise l'intégration sociale des personnes handicapées psychiques en développant des services qui concourent notamment à l'insertion professionnelle et au logement.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	MARTIN Monique
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	MARTIN Monique
		Non	Volontaire				MULLER Lucien

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace	Association qui vise à répondre aux besoins d'information, de documentation et d'insertion sociale et professionnelle du public "jeunes et adultes" de "Mulhouse Alsace Agglomération" et des autres communes ou de groupements de communes adhérents.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima
Centre de Harthouse	Le Centre de Harthouse se compose d'un FH, d'un FA, d'un FAM et d'un SAMSAH - pour adultes handicapés	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	ERBS André
		Oui	Obligatoire				DOLLINGER Isabelle
		Oui	Obligatoire				
		Oui	Obligatoire				
Centre Départemental de Repos et de Soins de Colmar	Constitué d'un EHPAD (310 places), une Unité de Soins de Longue Durée (80 places), un Foyer d'Accueil Médicalisé (68 places), financement conjoint du CD et de l'ARS + un Foyer d'Accueil Spécialisé (80 places), compétence exclusive CD + une Maison d'Accueil Spécialisé et un Service de Soins Infirmiers à Domicile pour PH, compétence exclusive de l'ARS.	Oui	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (2)	DIETRICH Martine
		Oui	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
Centre de Réadaptation de Mulhouse	Etablissement de rééducation fonctionnelle au rayonnement national, le CRM a pour but de développer, dans le respect de la personne humaine, toute action favorisant la réadaptation fonctionnelle et professionnelle des personnes handicapées, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Haut-Rhin	Mise à disposition pour les femmes et le public dans le Haut-Rhin d'informations sur les droits dont ils peuvent disposer - Accompagnement des femmes pour acquérir plus d'autonomie dans tous les domaines de la vie (information et formation).	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	BOHN Patricia

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin (Fait partie d'un réseau : regroupement constitué des 13 CIDFF en Fédération Régionale Grand Est le 05/07/2017)	Mise à disposition pour les femmes et le public dans le Bas-Rhin d'informations sur les droits dont ils peuvent disposer - Accompagnement des femmes pour acquérir plus d'autonomie dans tous les domaines de la vie (information et formation).	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	QUINTALLET Ludivine
Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de la Région Grand Est	L'association est issue de la fusion de 11 associations, dont EVE, ADEMAs et ADECA et a pour objectifs : -de promouvoir, coordonner et évaluer les programmes de dépistages des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus sur le Grand Est, -de participer à des travaux de recherches, de définir et organiser la formation des professionnels dans la prévention et le dépistage des cancers -de définir et organiser l'activité des sites territoriaux.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (2)	PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire				COUCHOT Alain

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Grand Est)	Les CREAI contribuent, en réponse à la demande des autorités compétentes pour l'élaboration des schémas d'organisation sociale et médico-sociale et des schémas régionaux de santé, à l'analyse des besoins et de l'offre mentionnés aux 1° et 2° de l'article L 312-4 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à toute action liée à la mise en œuvre de ces schémas. ☐	Oui	Volontaire	Arrêté et Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	DILIGENT Danielle
		Oui	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	DILIGENT Danielle
Centre Socio Culturel du Pays de Thann	Le Centre Socio culturel du Pays de Thann est un acteur de proximité engagé pour la population du secteur, qui répond aux besoins et difficultés quotidiennes des familles, des seniors, des personnes isolées et des habitants ainsi qu'aux problématiques sociales collectives du territoire.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
Chambre régionale du surendettement social Alsace CRESUS	Aider les surendettés, prévenir par l'accompagnement budgétaire, éduquer au budget, financer un micro projet, libérer la parole sur Radio Crésus, conseiller via le label PCB, former, aider les entrepreneurs.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	JENN Fatima
Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Bas-Rhin	Veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population selon un cahier des charges régional - Coprésidé par le Préfet et le directeur général de l'ARS, ce comité réunit tous les acteurs concernés (collectivités territoriales, partenaires de l'aide médicale urgente, représentants d'organismes et d'associations d'usagers) - Il définit les orientations retenues à l'échelon départemental.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires du Haut-Rhin	Veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population selon un cahier des charges régional - Coprésidé par le Préfet et le directeur général de l'ARS, ce comité réunit tous les acteurs concernés (collectivités territoriales, partenaires de l'aide médicale urgente, représentants d'organismes et d'associations d'usagers) - Il définit les orientations retenues à l'échelon départemental. Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et des transports sanitaires (Art. R6313-1 CSP).	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
Comité de pilotage - Contrats locaux de santé (CLS) Ville de Strasbourg et Eurométropole (Agence régionale de santé Grand Est)	<p>Mission du COPIL du CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêter la stratégie générale (plan de réalisation et calendrier) - Arrêter le périmètre du contrat - Fixer les objectifs correspondants au périmètre du contrat et les modalités de coopération <ul style="list-style-type: none"> - Mandater l'équipe projet - Orienter et valider les avancées de l'équipe projet et des éventuels groupes de travail techniques <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les modalités de suivi et d'évaluation du contrat - Echanger sur les orientations de chaque partenaire sur le territoire - Faire connaître et harmoniser les stratégies de communication de chaque partenaire sur le territoire. 	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de pilotage départemental de la prévention spécialisée du Haut-Rhin	Le comité de pilotage départemental de la prévention spécialisée a pour missions de : - réaliser la synthèse des réflexions, avis et recommandations élaborés par les comités de pilotage locaux (Colmar et Mulhouse), - veiller à la cohérence des interventions sur l'ensemble du territoire départemental, - formuler auprès de la Commission thématique et l'Assemblée départementale, des propositions d'ajustements de la politique de prévention spécialisée.	Oui	Volontaire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (4)	DIETRICH Martine
		Oui	Volontaire				HEMEDINGER Yves
		Oui	Volontaire				COUCHOT Alain
		Oui	Volontaire				JENN Fatima
		Oui	Volontaire		Présidence	Titulaires (2) Co-présidence	COUCHOT Alain
		Oui	Volontaire				JENN Fatima
Comité de pilotage du fichier unique de la demande HLM du Bas-Rhin	Ce comité suit les modalités d'exécution de la convention conclue entre le Préfet du Bas-Rhin et les services enregistreurs	Non	Volontaire	Délibération	Comité de pilotage	Titulaires (1)	WOLF Etienne
Comité de pilotage du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés dans le Grand Est 2018-2020	Le PRITH Grand Est a vocation à permettre la concertation des acteurs sur les orientations stratégiques à mettre en œuvre, afin de favoriser l'insertion des personnes handicapées, et mettre en cohérence les déclinaisons opérationnelles les concernant dans les différents politiques. Il vise également à faciliter le pilotage des actions en faveur du public handicapé et à permettre une consultation régulière des acteurs quant aux besoins à couvrir.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	WOLFHUGEL Christiane
Comité de pilotage du Programme départemental de l'insertion du Bas-Rhin	Gouvernance des dispositifs d'insertion à l'échelle du territoire. Programme départemental d'insertion prévu par le code de l'action sociale et des familles mais pas le comité de pilotage, instance ad hoc créée spontanément par délibération du CD67.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	DILIGENT Danielle
		Non	Volontaire				JENN Fatima

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de pilotage local de la prévention spécialisée (Colmar)	Afin d'assurer un pilotage en proximité des actions menées par les clubs de prévention sur les territoires de COLMAR et MULHOUSE, le Département a mis en place des comités de pilotage locaux présidés par un Conseiller départemental. Ces comités de pilotage locaux sont garants de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les acteurs impliqués et sont source de propositions d'évolutions de la politique départementale pour le comité départemental.	Oui	Volontaire	Délibération	Présidence	Titulaires (1)	HEMEDINGER Yves
Comité de pilotage local de la prévention spécialisée (Mulhouse)	Afin d'assurer un pilotage en proximité des actions menées par les clubs de prévention sur les territoires de COLMAR et MULHOUSE, le Département a mis en place des comités de pilotage locaux présidés par un Conseiller départemental. Ces comités de pilotage locaux sont garants de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les acteurs impliqués et sont source de propositions d'évolutions de la politique départementale pour le comité départemental.	Oui	Volontaire	Délibération	Présidence	Titulaires (1)	JENN Fatima
Comité de Sélection des Maisons de Santé Pluri Professionnelles du Haut-Rhin	Créé par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en 2010 - Finance la création de maisons de santé pour lutter contre le phénomène de désertification médicale - Comité régional qui réunit la Région et le Département, il est obligatoirement saisi pour donner un avis avant toute mise en œuvre et financement d'un projet.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
Comité opérationnel "Stratégie marketing territorial"	L'EMS a créé en 2016 une gouvernance marketing territorial avec la mise en place d'un comité stratégique et d'un comité opérationnel marketing.	Non	Volontaire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (1)	SUBLON Yves

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité responsable du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) du Bas-Rhin	Présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, il est composé des partenaires œuvrant dans le domaine du logement. Il se réunit deux fois par an pour être informé des orientations retenues pour le Plan, des propositions nouvelles, des bilans des actions et des bilans dont la communication est prévue par décret. Il est consulté sur le règlement intérieur du FSL, le bilan annuel du fonds et vérifie que le FSL concoure aux objectifs du Plan.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	WOLF Etienne
		Oui	Volontaire				JENN Fatima
		Oui	Volontaire				DILIGENT Danielle
		Oui	Volontaire			Suppléant (2)	PFEIFFER Pascale
		Oui	Volontaire				REYMANN Anne
		Oui	Volontaire			Titulaires (1)	WOLF Etienne
		Oui	Volontaire		Présidence	Suppléant (1)	JENN Fatima
Comité stratégique des services aux familles	Schéma d'accompagnement des parents Ancien intitulé: Comité de coordination des politiques d'accompagnement des parents (CCPAP) du Bas-Rhin Instance de décision en charge du pilotage et du suivi de la mise en oeuvre du schéma	Oui	Obligatoire	Délibération	Autre	Titulaires (3)	BOHN Patricia
		Oui	Obligatoire				PFEIFFER Pascale
		Oui	Obligatoire				MEYER Philippe
		Oui	Volontaire			Titulaires (3)	DILLIGENT Danielle
		Oui	Volontaire				ESCHLIMANN Michèle
		Oui	Volontaire				BEY Françoise

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Bas-Rhin	Instance consultative collégiale créée par un arrêté préfectoral du 17 octobre 2016. Cette commission rend des avis dans divers domaines tels que la sécurité contre les incendies et de panique dans les établissements recevant du public, l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité des infrastructures et systèmes de transport	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Suppléant (3)	CLAUSS Robin
		Oui	Volontaire				TENENBAUM Anne
		Oui	Volontaire				ISSELÉ Christelle
Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Bas-Rhin - Sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissement recevant du public (ERP)	La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police. Le préfet peut, après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, créer au sein de celle-ci différentes sous-commission spécialisée.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DILLIGENT Danielle
		Oui	Volontaire				Suppléant (1)
Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Bas-Rhin - * Au titre des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics	La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police. Le préfet peut, après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, créer au sein de celle-ci différentes sous-commission spécialisée.			Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DILLIGENT Danielle
						Suppléant (1)	TENENBAUM Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Bas-Rhin - * - Sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport	La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police. Le préfet peut, après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, créer au sein de celle-ci différentes sous-commission spécialisée.			Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Commission départementale consultative des gens du voyage du Bas-Rhin	Dans chaque département, une commission consultative, comprenant notamment des représentants des communes concernées, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage, le préfet du département et le président du conseil départemental, ainsi que quatre représentants désignés par le conseil départemental, est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma idoine. Elle est présidée conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et par le président du conseil départemental ou par leurs représentants.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	DILIGENT Danielle JEANPERT Chantal
		Oui	Volontaire				
		Oui	Volontaire				
		Oui	Volontaire				
		Oui	Volontaire		Suppléant (1)	MAURER Jean-Philippe	
		Oui	Volontaire		Présidence	Titulaire (1)	DILIGENT Danielle
Commission départementale de l'emploi et de l'insertion du Bas-Rhin (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique)	Réunion multi partenariale des acteurs de l'insertion pilotée par le Préfet et la DIRECCTE - Missions de pilotage et missions consultatives	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	JENN Fatima

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle du Bas-Rhin	Démarche inscrite dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes. La Commission rend des avis sur les parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, organise des action en faveur des victimes (protection, assistance) et suit les parcours de sortie	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle du Haut-Rhin	Démarche inscrite dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes. La Commission rend des avis sur les parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, organise des actions en faveur des victimes (protection, assistance) et suit les parcours de sortie.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	JENN Fatima
Commission départementale des services aux familles	Schéma d'accompagnement des parents Anciennement intitulé Commission départementale d'accompagnement des parents (CDAP) du Bas-Rhin Instance de consultation et de réflexion sur l'ensemble des enjeux associés à la politique d'accompagnement des parents	Non	Obligatoire	Délibération	Autre	Titulaires (3)	MEYER Philippe
		Non	Obligatoire				TENENBAUM Anne
		Non	Obligatoire				PFEIFFER Pascale
Commission d'information et de sélection des appels à projets pour les établissements et services médico-sociaux du Bas-Rhin relevant de la compétence conjointe du PCD et de l'ARS	Procédure d'appel à projets pour autoriser la création, la transformation ou l'extension des établissements et services générant l'augmentation de la capacité d'accueil, lancée par les autorités publiques en charge du financement et sur la base d'un cahier des charges - Projets autorisés conjointement par le PCD et le DG de l'ARS ou leurs représentants pour les projets relevant de leur compétence et notamment les EHPAD.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission d'information et de sélection des appels à projets pour les établissements et services médico-sociaux du Bas-Rhin relevant de la compétence conjointe du PCD et du Préfet	La loi « Hôpital Patients Santé Territoires » (HPST) a mis en place une procédure d'appel à projets pour autoriser la création, la transformation ou l'extension des établissements et services générant l'augmentation de la capacité d'accueil, lancée par les autorités publiques en charge du financement et sur la base d'un cahier des charges - Projets autorisés par le PCD et le Préfet du Département pour les projets relevant de leur compétence et notamment les établissements habilités justice.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane
Commission d'information et de sélection des appels à projets pour les établissements et services médico-sociaux du Bas-Rhin relevant de la compétence exclusive du PCD	Procédure d'appel à projets pour autoriser la création, la transformation ou l'extension des établissements et services générant l'augmentation de la capacité d'accueil, lancée par les autorités publiques en charge du financement et sur la base d'un cahier des charges - Projets autorisés exclusivement par le PCD relevant de sa compétence.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane
Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la communauté de communes de Bischwiller et environs	<p>La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus (article L2143-3 du CGCT). Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.</p> <p>Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à savoir dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	ISSELÉ Christelle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives du Bas-Rhin	Outil du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées : l'objectif est d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des acteurs - Co-pilotée par l'Etat et le Département, elle fonctionne en 5 sous-commissions (arrondissements Mosheim, Saverne, Sélestat-Erstein, Strasbourg et Haguenau-Wissembourg) et formule des avis et recommandations sur les situations - Les services de la Solidarité y participent activement - La loi ALUR conforte son rôle de prévention.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	WOLF Etienne
Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique du Haut-Rhin	Réunion multi partenariale des acteurs de l'insertion pilotée par le Préfet et la DIRECCTE - Missions de pilotage et missions consultatives	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	VALLAT Marie-France
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes du Bas-Rhin	Prévention de la délinquance et aide aux victimes, lutte contre la drogue et prévention des conduites addictives, dérives sectaires, violences faites aux femmes et prévention de la délinquance des mineurs et lutte contre l'insécurité routière - Présidé par le Préfet, le Procureur de la République et le PCD - Composé des services de la Justice, l'Etat (services déconcentrés), les collectivités territoriales, les associations et les personnes qualifiées.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes du Haut-Rhin	Prévention de la délinquance et aide aux victimes, lutte contre la drogue et prévention des conduites addictives, dérives sectaires, violences faites aux femmes et prévention de la délinquance des mineurs et lutte contre l'insécurité routière - Présidé par le Préfet, le Procureur de la République et le PCD - Composé des services de la Justice, l'Etat (services déconcentrés), les collectivités territoriales, les associations et les personnes qualifiées.	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Autre	Titulaires (1)	BOHN Patricia
		Non	Obligatoire		Membre(s)	Titulaires (3)	HEMEDINGER Yves
		Non	Obligatoire				Fatima JENN
		Non	Obligatoire				DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire		Suppléant (1)	ELMLINGER Carole	
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Mulhouse Alsace Agglomération	Instance de concertation locale qui réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance – Lutte contre l'insécurité – Favorise l'échange d'informations sur les attentes de la population, dresse le constat des actions de prévention existantes, définit et met en œuvre des actions et objectifs coordonnés et évalue les Contrats Locaux de Sécurité.	Non	Obligatoire	Arrêté	Membre(s)	Titulaires (1)	SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Obligatoire			Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine

Le CTS est un outil au service du territoire : participation au diagnostic territorial

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil Territorial de Santé n°5	Le CTS est un outil au service du territoire - participation au diagnostic territorial partagé, contribution aux travaux du Projet Régional de Santé, au suivi des dispositifs locaux et avis sur le projet territorial de santé mentale.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Suppléant (1)	COUCHOT Alain
		Non	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
Croix-Rouge Française Délégation Colmar	Prévention et apaisement de toutes les souffrances humaines sans discrimination - Urgence et secourisme, Action sociale, Santé, Formation et Solidarité internationale.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	HEMEDINGER Yves
Croix-Rouge Française Délégation Mulhouse	Prévention et apaisement de toutes les souffrances humaines sans discrimination - Urgence et secourisme, Action sociale, Santé, Formation et Solidarité internationale.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	SCHILDKNECHT Jean-Luc
Ecole de la deuxième Chance à Mulhouse	Accueillir, former et accompagner des jeunes (18-25 ans) sortis du système scolaire, sans diplôme ni qualification - Déterminer un projet professionnel par des actions d'éducation, de formation, culturelles ou sportives dans un parcours en alternance - Adhésion au processus de labellisation des Ecoles de la 2ème Chance françaises - E2C est autonome depuis le 1er janvier 2016, elle prend le relais de la mission locale Sémaphore de Mulhouse.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	COUCHOT Alain

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Ecole de la deuxième Chance à Strasbourg	Accueillir, former et accompagner des jeunes (18-25 ans) sortis du système scolaire, sans diplôme ni qualification - Déterminer un projet professionnel par des actions d'éducation, de formation, culturelles ou sportives dans un parcours en alternance - Adhésion au processus de labellisation des Ecoles de la 2ème Chance françaises - 60 places	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Ecole supérieure de Praxis sociale	Assure la formation initiale et continue du niveau V au I des métiers du secteur social et médico-social ainsi que les activités d'animation et de recherche s'y apportant - Une convention signée en 2011 conforte la coopération entre cette structure et le Département afin de contribuer à la qualification de professionnels aptes à répondre aux évolutions de l'action sociale (interventions et accueil de stagiaires) ainsi qu'une convention de mise à disposition des locaux depuis 1993.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	BOHN Patricia
EHPA de Plaine	EHPA (et non EHPAD) - financement exclusif du CD 12 places	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	HOULNE Monique
		Non	Obligatoire				
EHPAD Maison St Jacques à Rouffach du Centre Hospitalier de Rouffach	Accueil de personnes âgées dépendantes - CH auquel sont rattachés un EHPAD de 105 places et un Accueil Médicalisé de 42 lits - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins).	oui	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (2)	MULLER Lucien
		oui	Obligatoire				MARTIN Monique
Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes	Soutenir les élu-e-s de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes, mener des actions de sensibilisation, de formation et de communication auprès des collectivités, organiser des manifestations.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA "Danube" à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 84 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Finkwiller	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 60 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KOBRYN Florian
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Holtzheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 55 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Illkirch	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 127 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SUBLON Yves
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Montagne Verte à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 90 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	LARONZE Fleur
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Neudorf	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 84 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	QUINTALLET Ludivine
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Reichshoffen	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 70 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ABRAPA "Saint-Arbogast"	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 82 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	QUINTALLET Ludivine
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes "Amreso Béthel" à Oberhausbergen	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 232 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins) + USLD 30 places	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	DEBES Vincent
		Non	Volontaire				DELATTRE Cécile
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes "Bethesda Arc-en-Ciel" et "Bethesda Contades" à Strasbourg - Association Diaconat-Bethesda	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 80 +90 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de Dannemarie	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 81 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	DREXLER Sabine
		Non	Obligatoire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
		Non	Obligatoire				BIHL Pierre

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de Kaisersberg-Ammerschwirh	Accueil de personnes âgées dépendantes - Kaisersberg (77 places) et Ammerschwirh (63 places) - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de l'Hôpital "La Grafenbourg" de Brumath	L'Hôpital la Grafenbourg est un établissement public de santé (centre hospitalier) en activité depuis 41 ans, spécialisé dans le secteur des activités hospitalières, l'accueil et le soin en gériatrie. Fusionné avec l'EHPAD La Roselière de SCHWEIGHOUSE/MODER	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	WOLF Etienne
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes du Centre hospitalier d'Erstein	Etablissement public de santé. Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 40 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (2)	MULLER-BRONN Laurence
		oui	Obligatoire				SCHULTZ Denis
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Ehpap ABRAPA Stéphanie à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 98 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Le Manoir à Gerstheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 41 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MULLER-BRONN Laurence

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes "Les coquelicots" à Diemeringen	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 66 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SENE Marc
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Les Erables de Guebwiller	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 114 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	KLEITZ Francis
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Les Hêtres à Drulingen	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 90 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SENE Marc
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Les jardins d'Irmengard du Centre hospitalier d'Erstein Ville	Etablissement public de santé. Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 72 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	MULLER-BRONN Laurence

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante d'Epfig	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 38 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	SITZENSTUHL Charles
		Oui	Obligatoire				KALTENBACH-ERNST Nathalie
		Oui	Obligatoire				CLAUSS Robin
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Hoenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 54 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DEBES Vincent
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Emmaüs-Diaconesses de Koenigshoffen à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 127 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	FREMONT Damien
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Lutzelhouse	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 92 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BIERRY Frédéric
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ABRAPA Thal Marmoutier	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 82 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BUFFA Jean-Claude

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Arc-en-Ciel" du CCAS de Reischstett	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 42 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DEBES Vincent
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Beauregard de Mulhouse	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 81 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	COUCHOT Alain
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				RAPP Catherine
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Bel Automne" à Drusenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 80 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	LORENTZ Michel
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Bethesda Foyer Caroline de Munster	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 73 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	MARTIN Monique

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Bellemagny	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 45 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BELTZUNG Maxime
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Dambach-la-Ville	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 52 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
		Non	Obligatoire				CLAUSS Robin
		Non	Obligatoire				HOULNE Monique

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 65 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BEHA Nicole
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				MUNCK Marc
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Résidence et Clos de l'Ilmmatt de Benfeld	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 124 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	GREIGERT Catherine
		Non	Obligatoire				MULLER-BRONN Laurence
		Non	Obligatoire				SCHULTZ Denis

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Soultzmatt	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 75 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Wasselonne	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 106 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BUFFA Jean-Claude
		Non	Obligatoire				JEANPERT Chantal
		Non	Obligatoire				LEHMANN Marie-Paule
Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes du Brand de Turckheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 74 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du CHDB de Bischwiller	Le Centre hospitalier départemental de Bischwiller accueille et accompagne des personnes âgées et/ ou handicapées. Son activité bénéficie d'une filière gériatrique quasi complète. Il est membre du Groupement hospitalier de territoire Basse -Alsace sud -Moselle (GHT BASM) regroupant des établissements publics de santé du Bas-Rhin et de la Moselle. Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 216 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (2)	LORENTZ Michel
		Oui	Obligatoire				ISSELÉ Christelle
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du CH de Haguenau	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 94 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du CH de Sarre-Union	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 104 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BUFFA Jean-Claude
		Non	Obligatoire				RUCH Valérie
		Non	Obligatoire				SENE Marc
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du CH de Saverne	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 88 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (2)	BUFFA Jean-Claude
		Oui	Obligatoire				ESCHLIMANN Michèle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Giessen de Villé	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 80 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	SITZENSTUHL Charles
		Non	Obligatoire				BIERRY Frédéric
		Non	Obligatoire				HOULNE Monique
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du "Sacré cœur" à Dauendorf	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 110 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Stift de Marlenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 86 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	ESCHLIMANN Michèle
		Non	Obligatoire				JEANPERT Chantal
		Non	Obligatoire				MEYER Philippe

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes EHPAD l'Orchidée de Rhinau	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 75 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	GREIGERT Catherine	
		Non	Obligatoire				MULLER-BRONN Laurence	
		Non	Obligatoire				SCHULTZ Denis	
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Foyer du Parc de Munster	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 98 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MARTIN Monique	
		Non	Volontaire				Suppléant (1)	MULLER Lucien
		Non	Volontaire					Assemblée Générale
		Non	Volontaire		Suppléant (1)	MULLER Lucien		
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes 'Im laeusch' à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 86 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VETTER Jean-Philippe	
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Intercommunal Les Fraxinelles de Bergheim et Saint-Hippolyte	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 120 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BIHL Pierre	
		Non	Obligatoire				DIETRICH Martine	
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Dollfus de Mulhouse	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 115 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	COUCHOT Alain
		Non	Volontaire				RAPP Catherine
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BOHN Patricia
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Monnet de Village Neuf	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 89 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire				ZELLER Thomas
		Non	Obligatoire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Obligatoire				DREYFUS Elisabeth

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La résidence du Parc - Au fil de l'eau de Lingolsheim et Wolfisheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Fusion des EHPAD de Lingolsheim et Wolfisheim - Capacité de 111 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	ZAEGEL Sébastien
		Non	Obligatoire				SUBLON Yves
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Le Badbronn du Centre communal d'action sociale de CHATENOIS	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 40 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SITZENSTUHL Charles
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Le Bartischgut" à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 129 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Etablissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes Le Castel Blanc de Masevaux	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 126 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	SCHELLENBERGER Raphael
		Non	Obligatoire				HECTOR-BUTZ Isabelle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
		Non	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Le Gentil'home de Fegersheim-Ohnheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 40 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Le Kachelofe" à Strasbourg	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 107 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Le Manoir d'Argenson de Bollwiller	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 58 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les 3 collines à Bouxwiller	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 124 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BURGER Etienne
		Non	Obligatoire				LEHMANN Marie-Paule
		Non	Obligatoire				MARAJO-GUTHMULLER Nathalie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Les Colombes" à Souffelweyersheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 86 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DEBES Vincent
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Ecureuils de Mulhouse	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 82 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins) - Gestion par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA), intègre également un autre établissement : l'EHPAD de l'Arc à Mulhouse (168 lits) - Depuis 2012, ces 2 EHPAD adhèrent au réseau "APA STRATEGIE" dans le but d'une mutualisation des fonctions comptables et de la gestion des ressources humaines	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	MILLION Lara
		Non	Volontaire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire	Assemblée Générale	Titulaires (2)	MILLION Lara	
		Non	Volontaire			SCHILDKNECHT Jean-Luc	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BOHN Patricia
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Le Séquoia de Illzach Modenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 96 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				MILLION Lara
		Non	Obligatoire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les hauts de la Zinsel du CCAS de MERTZWILLER	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 44 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VOGT Victor
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Magnolias de Wintzenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 84 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Molènes de Bantzenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 83 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins) - L'association de gestion a pour objet de gérer, d'acquérir ou de construire des immeubles, maison de retraite médicalisée, logements-foyers pour PA ou toutes œuvres en faveur de ces personnes	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	BOHN Patricia
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Maison d'accueil du Kochersberg de Willgottheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 62 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BURGER Etienne
		Non	Obligatoire				LEHMANN Marie-Paule
		Non	Obligatoire				ESCHLIMANN Michèle
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Marcel Krieg de Barr	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 120 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
		Non	Obligatoire				CLAUSS Robin

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
		Non	Obligatoire				HOULNE Monique
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes MARQUAIRE de Mutzig	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 102 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BIERRY Frédéric
		Non	Obligatoire				JEANPERT Chantal
		Non	Obligatoire				HOULNE Monique
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Résidence de l'Alumnat du Centre communal d'action sociale de SCHERWILLER	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 46 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SITZENSTUHL Charles
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes résidence le RIED de Marckolsheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 114 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	GREIGERT Catherine
		Non	Obligatoire				SCHULTZ Denis
		Non	Obligatoire				SITZENSTUHL Charles

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Résidence Niederbourg" à Illkirch-Graffenstaden	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 84 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DREYFUS Elisabeth
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Résidences Médicalisées du Canton Vert	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 66 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins). Orbey est le siège juridique 3 autres sites : Fréland (qui va fermer), Lapoutroie et Le Bonhomme.	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Saint martin à Hilsenheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 65 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	GREIGERT Catherine
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Salem" à Barr	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 65 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KALTENBACH-ERNST Nathalie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Sans Souci de Geispolsheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 41 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	DREYFUS Elisabeth
		Non	Obligatoire				ZAEGEL Sébastien
		Non	Obligatoire				SUBLON Yves
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Sarepta" à Dorlisheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 137 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JEANPERT Chantal
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Stoltz Grimm de Andlau	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 88 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
		Non	Obligatoire				CLAUSS Robin
		Non	Obligatoire				HOULNE Monique
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur SAINT LOUIS (Association Les Lys d'argent)	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 145 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ZELLER Thomas
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	ZELLER Thomas
Etablissement public de santé Alsace du Nord à Brumath	Etablissement public de santé départemental 1 FAM +1 USLD	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (2)	WOLF Etienne
		Oui	Obligatoire				WOLFHUGEL Christiane

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Centre Hospitalier Intercommunal de LAUTER (CHIL) à Wissembourg	Le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter organise la prise en charge des personnes âgées aussi bien au sein de l'établissement, d'une institution qu'à domicile. Il se positionne comme établissement de proximité, permettant d'assurer une prise en charge globale et continue de la population du territoire. Il regroupe les EHPAD de WISSEMBOURG LAUTERBOURG BETSCHDORF SELTZ et WOERTH	Oui	Obligatoire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	KOCHERT Stéphanie
Fédération des Foyers Clubs d'Alsace	L'association s'inscrit dans un démarche d'Education Populaire. Elle a pour objectifs de créer du lien social et de former le citoyen avec pour finalité d'être acteur de la transformation sociale.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VOGT Pierre
Fondation Saint-François de Haguenau	La Fondation Saint-François regroupe la Clinique, le service d'Hospitalisation à domicile, le réseau Handident ainsi que les Centres de soins. La clinique Saint-François présente un service de Chirurgie ambulatoire et d'Hospitalisation complète. □ Il s'agit d'un établissement privé.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
Fonds de Solidarité pour le Logement du Bas-Rhin	L'objectif du FSL est de favoriser l'accès et le maintien dans un logement et un habitat décent, des ménages en difficulté, par le biais d'aides financières, de mesures d'accompagnement social liées au logement et le financement d'actions spécifiques - Les conditions d'attribution des aides, ainsi que les règles de fonctionnement du FSL sont fixées par chaque Département dans un règlement intérieur.	Oui	Volontaire	Délibération	Autre	Titulaires (2)	DILIGENT Danielle
		Oui	Volontaire				Etienne WOLF
		Oui	Volontaire	Suppléant (2)	DREYFUS Elisabeth		
		Oui	Volontaire		ISSELÉ Christelle		

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin	L'objectif du FSL est de favoriser l'accès et le maintien dans un logement et un habitat décent, des ménages en difficulté, par le biais d'aides financières, de mesures d'accompagnement social liées au logement et le financement d'actions spécifiques - Les conditions d'attribution des aides, ainsi que les règles de fonctionnement du FSL sont fixées par chaque Département dans un règlement intérieur.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	JENN Fatima
		Non	Obligatoire				ZELLER Fabienne
GIP CICAT 68 (Centre d'information et de conseil en aides techniques)	CICAT 68 est un centre d'information et de conseil en aides techniques destiné aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap du département du Haut-Rhin, ainsi qu'aux professionnels qui interviennent dans le champ des aides techniques.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents du Haut-Rhin	Accompagnement des adolescents en leur offrant des prestations mieux adaptées à leurs besoins et leurs attentes - 3 grandes missions : recevoir les adolescents et leur famille, animer et former un réseau de professionnels et être un centre de ressources et d'information pour tous - Membres du GIP : CG68, Ville de Mulhouse, CH de Rouffach, CH de Mulhouse, Hôpitaux civils de Colmar, Etat (Préfet du Haut-Rhin et Education Nationale).	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	COUCHOT Alain
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				RAPP Catherine
		Non	Obligatoire		Assemblée Générale	Titulaires (5)	COUCHOT Alain
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				VOGT Pierre
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	RAPP Catherine
Non	Obligatoire	RAPP Catherine					

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Grand Est	L'Association a pour objet la promotion de la santé et le développement de l'éducation pour la santé dans la région Grand Est. Elle a pour but de réduire les disparités de santé au sein de la nouvelle région Grand Est.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (2)	PAGLIARULO Karine
		Non	Volontaire				DILLIGENT Danielle
Institut Les tournesols de Sainte-Marie-aux-Mines	Foyers de vie pour travailleurs handicapés et non travailleurs (140 places), accueil de jour (22 places) et accompagnement social - Financement alloué par le CD pour l'aide sociale aux personnes handicapées - Compétence exclusive du CD (hormis le Foyer d'Accueil Médicalisé sous compétence conjointe avec l'ARS qui finance les soins).	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie
Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région mulhousienne	Mise en œuvre dans le cadre de leur Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Etat et de la convention de partenariat avec la Région Alsace, des axes et actions de leur cahier des charges : anticipation des mutations économiques, développement local de l'emploi... - La MEF de la Région mulhousienne gère le PLIE et le FSE.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Non	Volontaire				JENN Fatima
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin - Fonds Départemental de Compensation du Handicap	Chaque MDPH gère un fonds départemental de compensation du handicap. Ce fonds est chargé d'accorder des aides financières aux personnes handicapées afin de leur permettre de faire face aux frais de compensation qui restent à leur charge après attribution de la prestation de compensation. Le comité de gestion du fonds est composé des contributeurs à ce fonds.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	WOLFHUGEL Christiane
Observatoire du Développement et de l'Action Sociale	L'association a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques sociales des collectivités publiques et autres institutions en favorisant l'échange d'informations et d'expériences	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima
Passerelle d'AZUR - ADEPAPE - Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Bas-Rhin	Participation à l'effort d'insertion des personnes admises ou ayant été admises à l'ASE - Recherche de partenaires pour leur réussite sociale, attribution d'aides financières et développement de leur esprit de solidarité.	Oui	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de la Région Mulhousienne	Gestion du Fonds Social Européen - Objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail.	Non	Volontaire	Délibération	Comité de pilotage	Titulaires (2)	JENN Fatima
		Non	Volontaire				FUCHS Bruno

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Pouponnière de l'Ermitage de Mulhouse	Etablissement géré par voie associative. Accueil d'enfants en difficulté sociale et de mères célibataires - Pouponnière d'une capacité de 36 places, gérée par l'association Ermitage qui gère également un accueil de jour de 10 places et un centre maternel de 49 places - Compétence exclusive du CD et son financement relève de l'aide sociale à l'enfance.	Non	Volontaire	Cas particulier	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MILLION Lara
Réseau d'Appui aux médecins Généralistes	Appui aux professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour la coordination des parcours de santé complexes (information et orientation des professionnels, évaluation sanitaire et sociale, planification de la prise en charge, suivi et programmation des interventions auprès du patient).	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	PAGLIARULO Karine
Résidence Autonomie de la Doller	Maison d'accueil rurale pour personnes âgées gérée sous forme associative - Capacité de 24 places - Petites unités de vie relevant de la compétence exclusive du CD, qui fixe les tarifs des prestations hôtelières et détermine les tarifs dépendance à intégrer dans les plans d'aide individuels - Financement du CD (aide sociale aux personnes âgées et APA).	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	BELTZUNG Maxime
Résidence Autonomie de la Largue	Maison d'accueil rurale pour personnes âgées - Capacité de 24 places - Petites unités de vie relevant de la compétence exclusive du CD, qui fixe les tarifs des prestations hôtelières et détermine les tarifs dépendance à intégrer dans les plans d'aide individuels - Financement du CD (aide sociale aux personnes âgées et APA).	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
Schéma départemental de service aux familles du Haut-Rhin	Pilote les stratégies départementales des politiques en direction des familles et des jeunes, ajuste le plan d'action du schéma en fonction des réalisations, de l'évolution des besoins et du contexte réglementaire.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	BOHN Patricia

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Service d'accueil familial de l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin (AASBR)	36 PLACES	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
Table stratégique de la Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie du Bas-Rhin	L'intégration dans les dispositifs MAIA se construit selon 6 axes visant à relier les champs sanitaire, social, médico-social des intervenants du domicile de la personne âgée. Un de ces axes est la concertation (table stratégique) qui assure le suivi de l'avancement du processus d'intégration et son pilotage. Table stratégique co-présidée par le DG de l'ARS ou son représentant et le représentant du conseil départemental. Sont aussi représentés : caisses de retraite, professionnels de santé libéraux, assoc.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	WOLFHUGEL Christiane
Table stratégique de la Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie du Haut-Rhin	L'intégration dans les dispositifs MAIA se construit selon 6 axes visant à relier les champs sanitaire, social, médico-social des intervenants du domicile de la PA. Un de ces axes est la concertation (table stratégique) qui assure le suivi de l'avancement du processus d'intégration et son pilotage. Table stratégique co-présidée par le DG de l'ARS ou son représentant et le représentant du conseil départemental. Sont aussi représentés : caisses de retraite, professionnels de santé libéraux, associations.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
Union Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Haut-Rhin	Le but de l'association est de fédérer et d'unir les associations membres et d'établir des concertations avec les autres associations du département oeuvrant dans le champ des personnes handicapées	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BEHA Nicole
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	BEHA Nicole
		Non	Volontaire		Bureau	Titulaires (1)	BEHA Nicole
Union départementale des centres sociaux et socio-culturels du Haut-Rhin	Fédérer et contribuer à développer la trentaine de structures déployées sur le territoire haut-rhinois, assurer leur représentation, définir les grandes orientations et apporter une aide technique	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	JENN Fatima
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	JENN Fatima

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
GIP Groupement Régional d'Appui au Développement de la E-Santé	Buts de ce groupement (PULSY) : prendre en compte les besoins de l'ensemble des acteurs dans le déploiement des systèmes d'information en santé et développer la e-santé dans le Grand Est conformément à la stratégie nationale de santé et au projet régional de santé - Contribution pour décliner opérationnellement la stratégie régionale numérique en santé.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	COUCHOT Alain
Commission amiable	L'unité recours qualité assure le suivi des demandes de remises gracieuses. Lorsqu'un usager conteste une dette relative à une prestation liée à la perte d'autonomie : Prestation de compensation du Handicap (PCH) - Allocation personnalisée d'autonomie (APA) - Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou encore l'aide sociale pour personnes âgées ou handicapée – une commission amiable se réunit pour statuer sur ces demandes. Des refus, des accords (complet ou partiel) peuvent être accordés sur la base des éléments financiers présentés par l'unité recours. A l'issue de cette commission, un avis est rédigé, et c'est l'Assemblée Plénière du conseil de la CeA qui décide.	Oui	Volontaire	Délibération		Titulaires (4)	WOLFHUGEL Christiane
							MILLION Lara
							HECTOR-BUTZ Isabelle
							PAGLIARULO Karine
Table stratégique de la Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie d'Alsace	L'intégration dans les dispositifs MAIA se construit selon 6 axes visant à relier les champs sanitaire, social, médico-social des intervenants du domicile de la PA. Un de ces axes est la concertation (table stratégique) qui assure le suivi de l'avancement du processus d'intégration et son pilotage. Table stratégique co-présidée par le DG de l'ARS ou son représentant et le représentant du conseil départemental. Sont aussi représentés : caisses de retraite, professionnels de santé libéraux, associations.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	PAGLIARULO Karine
						Suppléant (1)	WOLFHUGEL Christiane
Commission de Coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux	Commission de coordination des politiques publiques de santé associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements et les organismes de sécurité sociale, compétente pour coordonner les actions déterminées et conduites par les membres dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux.	Non	Obligatoire	Cas particulier		Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine
						Suppléants (2)	HECTOR-BUTZ Isabelle
							WOLFHUGEL Christiane
Conseil Territorial de Santé n°4	Le CTS est un outil au service du territoire : participation au diagnostic territorial partagé, contribution aux travaux du Projet Régional de Santé, au suivi des dispositifs locaux et avis sur le projet territorial de santé mentale.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	ESCHLIMANN Michèle
						Suppléant (1)	PAGLIARULO Karine
						Présidence	ESCHLIMANN Michèle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Groupement d'Intérêt Public Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Bas-Rhin	GIP placé sous la présidence du TGI du chef lieu du département - Son rôle est de définir et mettre en œuvre la politique d'accès au droit dans le département - L'objectif est que toute personne, et particulièrement le public le plus démunis, puisse connaître ses droits et être informé sur les moyens de les faire valoir - Son financement est principalement assuré par le ministère de la Justice.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
CCIT Alsace Eurométropole		Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
Association pour la Recherche Épidémiologique par les Registres dans le Haut-Rhin	Le registre des cancers du Haut-Rhin recense de manière exhaustive et continue depuis 1988 tous les nouveaux cas de cancer survenant dans la population du département du Haut-Rhin (750 000 habitants, 5 000 nouveaux cancers par an). Son objectif principal est de connaître la fréquence des différents types de cancers, leur évolution et leur répartition géographique. Il poursuit également des objectifs de recherche épidémiologique. Labélisé par le comité d'évaluation des registres (CER) et membre du réseau Francim (réseau français des registres des cancers), il participe à l'observation et à la surveillance des cancers en France.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	COUCHOT Alain
Conseil Régional de l'Investissement en Santé	La circulaire interministérielle du 10 mars 2021 sur la « relance de l'investissement dans le système de santé » invite les Agences Régionales de Santé à mettre en place un « dispositif de pilotage et de concertation impliquant les représentants du système de santé dans toutes ses composantes en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social ». La concertation concerne l'investissement en santé sur les champs sanitaire, médico-social et numérique. Elle vise à co-construire la stratégie régionale d'investissement qui devra définir les axes et les critères de priorisation des investissements en santé qui serviront d'appui à l'analyse des dossiers d'investissement. Il est demandé d'associer les élus locaux et de mettre en œu	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Education - Jeunesse**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association de gestion de l'institution privée "Notre-Dame-de-Sion"	Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public. Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation). Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	REYMANN Anne
Association du centre culturel et social "Rotterdam" à Strasbourg	Le Centre Culturel et Social Rotterdam (CCSR) propose de multiples activités aux habitants du quartier des Quinze.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MATT Nicolas
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MATT Nicolas
Association du centre social et culturel de la Krutenau (CARDEK) à Strasbourg	Il a pour vocation d'être un animateur de la vie du quartier de la Krutenau.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	QUINTALLET Ludivine
Association du centre social et familial "Victor Hugo" à Bischheim-Schiltigheim	Le CSF Victor Hugo propose un large éventail d'activités, d'animations et de formations pour les jeunes et les adultes dans le quartier des Écrivains à Schiltigheim. Sa mission est de mettre à la disposition des habitants un ensemble de services et de projets collectifs à caractère social, culturel et éducatif.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
Association du centre socio-culturel Arthur Rimbaud à Obernai	L'association a pour vocation le développement du lien familial, du lien social, et du mieux vivre ensemble au profit de l'enfance, de l'adolescence, des adultes et des seniors sur le territoire d'Obernai et de ses environs.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	CLAUSS Robin
Association du centre socio-culturel "Au-delà des ponts" à Strasbourg	Le Centre Socio Culturel Au-delà des Ponts au Port du Rhin propose, depuis plusieurs années, un accompagnement qui vise l'insertion socio-professionnelle des habitants éloignés l'emploi.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	REYMANN Anne
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	REYMANN Anne
Association du centre socio-culturel de Hoenheim	Le centre socio culturel propose des activités d'animation pour toutes les tranches d'âge.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	DELATTRE Cécile

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association du centre socio-culturel de la Meinau à Strasbourg	L'Association du Centre Socioculturel de la Meinau se donne pour objectifs de : - développer et promouvoir des actions sociales, culturelles et toutes autres formes d'activités permettant à l'ensemble des habitants de la Meinau de se rencontrer, de s'exprimer, de s'entraider. - d'accueillir, d'accompagner, de fédérer les initiatives des habitants et des associations du quartier.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
Association du centre socio-culturel de l'Elsau à Strasbourg	Le centre socio-culturel vise un projet participatif, solidaire et citoyen pour développer la vie sur un territoire.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	LARONZE Fleur
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	LARONZE Fleur
Association du centre socio-culturel de Neudorf à Strasbourg	Le CSC Neudorf s'adresse aux publics de tous âges et propose des activités culturelles, éducatives, sociales, familiales, sportives, de loisirs, ...	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KOBRYN Florian
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	KOBRYN Florian
Association du centre socio-culturel de Sarre-Union	Le Centre Social et Culturel de Sarre-Union organise des activités à caractère social, culturel et sportif.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SENE Marc
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	SENE Marc

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize à Strasbourg	Le Fossé des Treize est une association d'éducation agréée centre socio-culturel. Son but est de donner vie au quartier et de proposer des animations pour les enfants et leurs parents.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
Association du centre socio-culturel du Langensand de Haguenau	Le Langensand, est le centre socioculturel de Haguenau, où petits et grands trouvent des occupations, des animations, des projets, des activités diverses et variées.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ERBS André
Association du centre socio-culturel du Marais Adolphe Sorgus à Schiltigheim	Structure au service des habitants avec la vocation de renforcer leur participation plutôt que de s'y substituer : le centre ne s'inscrit pas dans une logique de « distributeur d'activités ».	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
Association du centre socio-culturel du Neuhof à Strasbourg	Le centre socio-culturel du Neuhof, à Strasbourg, propose des activités pour les enfants, les adolescents et les adultes. Le programme est composé d'activités sportives, culturelles et artistiques.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
Association du centre socio-culturel "Escale" à Strasbourg Robertsau	Le centre social et culturel entend être un foyer d'initiatives portés par des habitants associés, appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population de la Robertsau.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VETTER Jean-Philippe
Association du centre socio-culturel "Galet" à Strasbourg HautePierre	Il propose des activités avec et pour les habitants du quartier de HautePierre.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BEY Françoise

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association du centre socio-culturel JSK Strasbourg Koenigshoffen	Association d'Education Populaire regroupant un Centre Socio-culturel, un Centre Omnisports, un Centre de Santé et une Maison de Vacances.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	FREMONT Damien
Association du centre socio-culturel "L'Albatros" à Lingolsheim	Développer des actions d'animation globale, proposer des services relevant du champ socio culturel, contribuer au développement local, soutenir la participation à la vie sociale.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
Association du centre socio-culturel "Le Phare de l'III" à Illkirch-Graffenstaden	Implanté au cœur du quartier Libermann, le Phare de l'III propose ses activités et services sur toute la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, tout en étant un équipement de proximité.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DREYFUS Elisabeth
Association du centre socio-culturel Montagne verte à Strasbourg	Le CSC de la Montagne Verte est un équipement de proximité ouvert à tous qui propose des services et des activités facilitant la vie quotidienne des familles. Il suscite également la rencontre, l'échange, la solidarité et favorise la vie associative, soutient les initiatives des habitants et participe à l'animation et au développement de la vie sociale locale.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	LARONZE Fleur
Association du centre socio-culturel "Robert Schumann" de Haguenau	Lieu de rencontres, d'accueil et d'animation qui favorise la participation et l'esprit d'initiative de tous les haguenviens.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
Association du centre socio-culturel "Schoelcher" à Strasbourg Cronembourg	Action socio éducative socioculturelle et sportive, insertion par l'économie.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	OEHLER Serge
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	OEHLER Serge
Association "Les Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt"	Conserver et promouvoir le patrimoine de l'Outre-Forêt dans ses différentes composantes : habitat, traditions, savoir-faire, costumes...	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association LUPOVINO	Centre socioculturel qui propose des activités de loisirs pour les enfants	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale
Comité de pilotage de la convention régionale de prévention du décrochage scolaire	Ce comité propose des mesures visant à la mise en synergie des moyens d'actions et évalue les résultats.	Non	Volontaire	Délibération	Comité de pilotage	Titulaires (1)	MEYER Philippe
Comité de pilotage de la démarche de maintenance informatique des collèges publics	Convention 2020-2022 portant sur l'assistance et la maintenance des infrastructures, des matériels et des solutions logicielles (métier, pédagogique) nécessaires au bon fonctionnement du numérique dans les collèges publics du second degré. Elle fixe les modalités communes de fonctionnement pour une montée en compétence progressive des collectivités dans le cadre du transfert de la maintenance des infrastructures et des équipements informatiques des établissements du second degré aux Collectivités.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	MATT Nicolas
		Non	Volontaire				MEYER Philippe
Comité de pilotage des Centres d'interprétation du patrimoine du Bas-Rhin	Groupe de travail interne réunissant les élus désignés pour représenter le Département au sein des groupes de pilotage des centres d'interprétation du patrimoine et un autre conseiller départemental spécialement désigné. Ce groupe de travail est une instance de dialogue et de coordination.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
Comité de pilotage des centres socio-culturels strasbourgeois	Le comité a pour objet d'assurer le suivi des projets des structures d'animation de la vie sociale agréées et en évaluer les effets. Il se réunit afin : - d'examiner la situation des structures d'animation de la vie sociale strasbourgeoises ; - de contribuer à la réflexion sur l'animation de la vie sociale ; - d'apporter des réponses coordonnées ; - de ce concerter et de partager des réflexions sur les enjeux auxquels sont confrontés les structures d'animation de la vie sociale et d'arrêter une stratégie partagée.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	HOERLE Jean-Louis

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de suivi inter-financeurs de l'association du centre socio-culturel de Sarre-Union	Le Centre Social et Culturel de Sarre-Union organise des activités à caractère social, culturel et sportif et a mis en place un comité de suivi inter-financeurs associant le Département.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	RUCH Valérie
Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères	La Commission Académique se réunit deux fois par an pour présenter la situation de l'enseignement des langues vivantes étrangères en Alsace (dont l'allemand, l'anglais, l'espagnol etc..) Les partenaires associés sont les syndicats d'enseignants, les collectivités territoriales et locales (Région, Départements, communes, EPCI), parents d'élèves.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	MATT Nicolas
		Non	Obligatoire				MEYER Philippe
Commission départementale de la jeunesse, du sport et de la vie associative du Bas-Rhin	Le CDJSVA met en œuvre des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs ainsi qu'aux sports et à la vie associative. Il est compétent pour donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations. Il participe à l'accompagnement, au suivi, à la coordination et à l'évaluation des politiques territoriales menées dans son champ de compétence.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Commission départementale de la jeunesse, du sport et de la vie associative du Haut-Rhin	Le CDJSVA met en œuvre des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs ainsi qu'aux sports et à la vie associative. Il est compétent pour donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations. Il participe à l'accompagnement, au suivi, à la coordination et à l'évaluation des politiques territoriales menées dans son champ de compétence.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	HELDERLE Emilie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil Académique de l'Education Nationale, Section spécialisée pour l'enseignement supérieur	Le Conseil Académique de l'Education Nationale comporte une section spécialisée en matière d'enseignement supérieur. Dans cette section spécialisée, les départements de l'Académie sont représentés par un seul conseiller général. Le représentant du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin siègent donc en alternance.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	REYMANN Anne
Conseil d'administration de l'Institut de l'Assomption à Colmar	Le contrat d'association des collèges prévoit la participation, aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget, d'un représentant de la collectivité de rattachement. C'est le « conseil de gestion » qui est compétent. Il existe aussi, dans les collèges privés, un « conseil d'établissement » compétent dans le domaine de la pédagogie.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
Conseil d'administration de l'Institut Don Bosco à Landser	Le contrat d'association des collèges prévoit la participation, aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget, d'un représentant de la collectivité de rattachement. C'est le « conseil de gestion » qui est compétent. Il existe aussi, dans les collèges privés, un « conseil d'établissement » compétent dans le domaine de la pédagogie.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	BEHA Nicole
Conseil d'administration de l'Institution Saint Jean à Colmar	Le contrat d'association des collèges prévoit la participation, aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget, d'un représentant de la collectivité de rattachement. C'est le « conseil de gestion » qui est compétent. Il existe aussi, dans les collèges privés, un « conseil d'établissement » compétent dans le domaine de la pédagogie.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
Conseil d'administration de l'Institution Saint Joseph à Rouffach	Le contrat d'association des collèges prévoit la participation, aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget, d'un représentant de la collectivité de rattachement. C'est le « conseil de gestion » qui est compétent. Il existe aussi, dans les collèges privés, un « conseil d'établissement » compétent dans le domaine de la pédagogie.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER Lucien

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil d'administration de l'Institution Saint Ursule à Riedisheim	Le contrat d'association des collèges prévoit la participation, aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget, d'un représentant de la collectivité de rattachement. C'est le « conseil de gestion » qui est compétent. Il existe aussi, dans les collèges privés, un « conseil d'établissement » compétent dans le domaine de la pédagogie.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MUNCK Marc
Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse du Haut-Rhin	Le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, créé en 1957, fédère les associations d'éducation populaire s'occupant de jeunes, dans le Haut-Rhin . Il constitue le centre de ressource de tous les animateurs-jeunes du Haut-Rhin.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MEYER Philippe
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				MEYER Philippe

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE	L'ENSCMu est une composante de l'Université de Haute-Alsace. Dans le domaine de la Chimie, en collaboration avec les milieux professionnels, elle a pour objet :- la formation initiale et continue d'ingénieurs chimistes ayant pour objectif une intégration dans le milieu industriel et économique,- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats,- la diffusion et la culture de l'information scientifique et technique,- la coopération internationale.	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	ZELLER Fabienne
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace	L'ENSISA est une composante de l'Université de Haute-Alsace. Elle a pour objet : - la formation initiale des ingénieurs et des cadres d'entreprise de niveau équivalent, - la formation continue, - la formation à la recherche, - la recherche scientifique et technologique, - l'aide au développement des relations avec les entreprises.	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MATT Nicolas
Etablissement privé Haguenau - Ecole des missions africaines	Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public. Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation). Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle
Etablissement privé Haguenau - Institution "Sainte-Philomène"	Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public. Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation). Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	ERBS André

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement privé Matzenheim - Institut "Saint-Joseph"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SCHULTZ Denis
Etablissement privé Strasbourg - Collège "Sainte-Anne"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	QUINTALLET Ludivine
Etablissement privé Strasbourg - Collège "Saint-Etienne"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KOBRYN Florian
Etablissement privé Strasbourg - Conseil protestant de l'éducation (CPES), gestionnaire du Gymnase (établissements "Lucie Berger" et "Jean Sturm")	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	KOBRYN Florian

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement privé Strasbourg - Ecole "Aquiba"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
Etablissement privé Strasbourg - Ecole "Joie de Vivre"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	FREMONT Damien
Etablissement privé Strasbourg - Ecole "Michaël"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	FREMONT Damien

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement privé Strasbourg - Ecole "Yehouda Halevi"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
Etablissement privé Strasbourg - Institution "Doctrine Chrétienne"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	QUINTALLET Ludivine
Etablissement privé Strasbourg - Institution "La Providence"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	QUINTALLET Ludivine

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Etablissement privé Strasbourg - Institution "Notre-Dame"	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	TENENBAUM Anne
Etablissement privé Walbourg - Séminaire de Jeunes	<p>Etablissement d'enseignement privé ayant demandé à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.</p> <p>Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public (article L442-5 du code de l'éducation).</p> <p>Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la collectivité compétente pour les classes des établissements du second degré (article L442-8 du code de l'éducation).</p>	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques de l'Université de Haute-Alsace	<p>La FSESJ est une composante de l'Université de Haute-Alsace. Elle a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer une formation universitaire et professionnelle aux étudiants, - de préparer les étudiants à la recherche, - d'assurer aux étudiants une formation universitaire, - de contribuer au développement culturel, économique et social de la Haute-Alsace dans un esprit d'ouverture à l'environnement national et international. 	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MATT Nicolas
Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Haute-Alsace	<p>La FST est une composante de l'Université de Haute-Alsace. Elle a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de dispenser un enseignement supérieur aux différents niveaux Licence Master Doctorat, - de développer des activités de recherches fondamentale, appliquée et technologique, - de concourir à la formation permanente et à l'animation culturelle, scientifique et technique. 	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	RAPP Catherine
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	BEHA Nicole

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Fédération départementale des Centres socio-culturels du Bas-Rhin	Elle représente les Centres sociaux adhérents auprès des pouvoirs publics, organismes de sécurité sociale, services déconcentrés, et collectivités territoriales. Elle participe à la création de nouveaux Centres et au développement de leurs moyens. Elle propose des actions de formation à ses bénévoles et ses salariés. Elle exerce une fonction de conseil auprès de ses adhérents.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MEYER Philippe
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	MEYER Philippe
Fondation pour l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse	La Fondation a pour objet :- de favoriser la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines de la chimie notamment en contribuant à l'association des milieux industriels aux actions de recherche et de développement,- de favoriser la formation complémentaire en matière de chimie et de sciences connexes,- de favoriser l'assistance au développement de la chimie dans les pays en voie d'industrialisation.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VOGT Pierre
Fonds d'aide aux jeunes * Comités locaux d'attribution . Molsheim	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	JEANPERT Chantal
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin Comité de pilotage du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Présidence	Titulaires (1)	REYMANN Anne
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Haguenau	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DOLLINGER Isabelle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Métropole Nord	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	DILIGENT Danielle
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Métropole Sud	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	ZAEGEL Sébastien
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Saverne	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	BUFFA Jean-Claude
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Sélestat	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	GREIGERT Catherine
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	SITZENSTUHL Charles

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Strasbourg-Ville	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	REYMANN Anne
Fonds d'aide aux jeunes du Bas-Rhin * Comités locaux d'attribution . Wissembourg	Il est créé dans chaque département un fonds d'aide aux jeunes, placé sous l'autorité du président du conseil départemental. Ce dispositif permet de verser une aide financière ponctuelle liée à un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune. Cette aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en difficultés d'insertion. Le règlement intérieur du fonds est adopté par le conseil départemental après avis du conseil départemental d'insertion. Il détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	HEINTZ Paul
Institut pour la promotion du lien social à Strasbourg - Commission mixte d'évaluation et de concertation	Fondé en 2000, en prolongement du colloque "Paix civile et lien social, regards croisés sur les violences urbaines", l'Institut pour la Promotion de Lien Social (IPLS) s'est donné pour objectif de contribuer à promouvoir un "mieux vivre ensemble" partout où des déficiences et des dysfonctionnements fragilisent la cohésion sociale.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	TENENBAUM Anne
		Non	Volontaire				REYMANN Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Institut Universitaire de Technologie de Colmar	L'IUT est une composante de l'Université de Haute-Alsace. il a pour objet : - de dispenser en formation initiale et continue, par alternance ou par apprentissage, un enseignement supérieur, - d'assurer l'orientation et l'insertion dans la vie professionnelle des étudiants, - de contribuer au développement de la recherche au sein de l'UHA.	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MARTIN Monique
Institut Universitaire de Technologie de Mulhouse	L'IUT est une composante de l'Université de Haute-Alsace. il a pour objet : - de dispenser en formation initiale et continue, par alternance ou par apprentissage, un enseignement supérieur, - d'assurer l'orientation et l'insertion dans la vie professionnelle des étudiants, - de contribuer au développement de la recherche au sein de l'UHA.	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	VOGT Pierre
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	FUCHS Bruno
Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg	La Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg est une structure coopérative qui agit à l'échelle d'un territoire franco-allemand, le Bassin Strasbourg-Ortenau. Sa mission principale est d'assurer l'animation des enjeux emploi et compétences et de contribuer au rapprochement entre les besoins des entreprises et les ressources en compétences du territoire.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire				REYMANN Anne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Maison départementale des adolescents du Bas-Rhin	Accompagnement des adolescents en leur offrant des prestations mieux adaptées à leurs besoins et leurs attentes - 3 grandes missions : recevoir les adolescents et leur famille, animer et former un réseau de professionnels et être un centre de ressources et d'information pour tous.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	REYMANN Anne
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	TENENBAUM Anne
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	REYMANN Anne
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	TENENBAUM Anne
Schéma d'accompagnement des parents - Comité de coordination des politiques d'accompagnement des parents (CCPAP) du Bas-Rhin (Instance de décision en charge du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du schéma)	Le schéma vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.	Oui	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	BOHN Patricia
		Oui	Volontaire				REYMANN Anne
		Oui	Volontaire				MEYER Philippe
Schéma d'accompagnement des parents - Commission départementale d'accompagnement des parents (CDAP) du Bas-Rhin (Instance de consultation et de réflexion sur l'ensemble des enjeux associés à la politique d'accompagnement des parents)	Le schéma vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	BOHN Patricia
		Non	Volontaire				PFEIFFER Pascale
		Non	Volontaire				MEYER Philippe

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Université de Haute-Alsace	L'UHA a pour objet de contribuer à l'élaboration et à la transmission de la connaissance, au développement de la recherche et à la formation des femmes et des hommes. Elle doit répondre aux besoins de la Nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de la région. Elle contribue à la réduction des inégalités sociales et culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.	Non	Obligatoire	Délégation	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MATT Nicolas
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MILLION Lara

Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes, domaine Environnement – Agriculture

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
AMORCE	L'association accompagne et représente les collectivités et leurs partenaires dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaire (1)	BEY Françoise
Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de SOPPE-LE-HAUT	L'association est chargée de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages mentionnés aux articles L.123-8, L.123-23 et L.133-3 à L.133-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime.	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Autre	Titulaires (1)	BELTZUNG Maxime
		Non	Obligatoire		Bureau	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible	Afhyac fédère les acteurs de l'hydrogène et des piles à combustible en France (entreprises, laboratoires et instituts de recherche, pôles de compétitivité, collectivités territoriales et associations régionales). L'association doit permettre à l'ensemble de ses membres qui soutiennent le développement des technologies de l'hydrogène en France (industriels, chercheurs, élus, pouvoirs publics ...) de disposer d'une structure de concertation et d'action.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	HEMEDINGER Yves
Association Maison de la Géologie et de l'Environnement de Haute Alsace	L'association a pour but la protection, la découverte et la mise en valeur du patrimoine géologique et de son environnement. Elle recueille les informations relatives aux richesses géologiques et minières de Haute Alsace, mène des actions de protection du patrimoine, informe le public dans le cadre d'actions pédagogiques, assure l'animation et la gestion de la Maison de la Géologie à SENTHEIM et des sentiers de découvertes.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association maison de la nature du Sundgau (CINE)	L'association a pour objet de gérer les bâtiments et équipements d'éducation à l'environnement mis à sa disposition par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, de créer, animer et développer les activités indispensables à la vie du centre, d'accueillir tout type de public, de sensibiliser, éduquer, former à travers des démarches pédagogiques, d'assurer des missions de conseil, d'études, de gestion de la nature, d'agir avec les partenaires locaux dans le cadre d'un développement local durable.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'ALSACE	L'APRONA a pour objet la connaissance, le suivi et la protection de la nappe phréatique de la Plaine d'Alsace. Elle peut intervenir en tant que maître d'ouvrage, appui technique ou comme force de propositions dans ses domaines d'intervention.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	SCHULTZ Denis
		Non	Volontaire				JEANPERT Chantal
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	SCHULTZ Denis
		Non	Volontaire				JEANPERT Chantal
ATMO Grand Est (ancienne Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace)	Produit des données sur la qualité de l'air. Diffuse des informations et recommandations sanitaires, informe la population sur la qualité de l'air, assure la surveillance, réalise des études sur les problématiques de pollution.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VETTER Jean-Philippe
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	GRAEF-ECKERT Catherine

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Centre d'initiation à la nature et à l'environnement Muttersholtz	Il s'agit d'une association droit local dont l'objet statutaire est l'éducation à la nature et l'environnement. Le Département est membre de droit de l'association, au même titre que d'autres collectivités territoriales. Conseiller d'Alsace du canton au CA	Non	Volontaire	Cas particulier	Conseil d'administration	Titulaires (1)	GREIGERT Catherine
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	GREIGERT Catherine
Association Maison de la Nature Bruche Piemont	Il s'agit d'une association droit local dont l'objet statutaire est l'éducation à la nature et l'environnement. Le Département est membre de droit de l'association, au même titre que d'autres collectivités territoriales	Non	volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	JEANPERT Chantal
Comité consultatif de gestion de la réserve biologique du Niederwald à COLMAR	Le Comité regroupe les différents acteurs concernés par la gestion du site. Il a pour objectif principal de donner un avis sur le fonctionnement et sur la gestion de la réserve et d'être consulté sur l'ensemble des projets envisagés (mesures de conservation et aménagements).	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte
Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Misheimlé	Le Comité donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sa gestion et les conditions d'application des mesures prévues par décret. Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	MARTIN Monique
		Non	Obligatoire			MULLER Lucien	
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	LUTENBACHER Annick

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Grand Ventron	Le Comité donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sa gestion et les conditions d'application des mesures prévues par décret. Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	SCHELLENBERGER Raphaël
Comité consultatif de l'APPB de Drumont - Tête de Felling	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (6)	BELTZUNG Maxime
		Oui	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Oui	Obligatoire				JANDER Nicolas
		Oui	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Obligatoire				MULLER Lucien
		Oui	Obligatoire				MARTIN Monique
		Oui	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
Comité consultatif de l'APPB de Langenfeldkopf-Klitzkopf	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (4)	MARTIN Monique
		Oui	Obligatoire				MULLER Lucien
		Oui	Obligatoire				STRAUMANN Eric
		Oui	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
Comité consultatif de l'APPB de la partie sommitale du Grand Ballon	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (5)	SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire				KLEITZ Francis
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire				VALLAT Marie-France
Comité consultatif de l'APPB de la tourbière du See d'Urbès	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (2)	SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité consultatif de l'APPB de Ronde Tête et Bramont	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (6)	JANDER Nicolas
		Oui	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Oui	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
		Oui	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Obligatoire				MULLER Lucien
		Oui	Obligatoire				MARTIN Monique
		Oui	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
Comité consultatif de l'APPB des carrières de l'Ostbourg à Gueberschwih	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (2)	MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité consultatif de l'APPB du Louschbach	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (2)	MARTIN Monique
		Oui	Obligatoire				HELDERLE Emilie
		Oui	Obligatoire		Présidence Arrêté	Titulaires (1)	BIHL Pierre
Comité consultatif de l'APPB du Taennchel	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (2)	MARTIN Monique
		Oui	Obligatoire				HELDERLE Emilie
		Oui	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	BIHL Pierre

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité consultatif de l'APPB Neuf-Bois	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques.	Oui	Obligatoire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (6)	BELTZUNG Maxime
		Oui	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Oui	Obligatoire				JANDER Nicolas
		Oui	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Oui	Obligatoire				MULLER Lucien
		Oui	Obligatoire				MARTIN Monique
		Oui	Obligatoire				Présidence
		Non	volontaire				GRAEF-ECKERT Catherine

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité des Forêts d'avenir d'Alsace	Suivi du plan de rebond , des expérimentations forestières, accompagnement des communes	Non	volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (5)	BURGER Etienne
		Non	volontaire				VETTER Jean-Philippe
		Non	volontaire				VALLAT Marie-France
		Non	volontaire				SENE Marc
Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) du bassin Rhin-Meuse	<p>Le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) est une instance consultative de bassin qui s'occupe spécifiquement des problèmes de gestion des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau de mer comme le saumon qui se reproduit dans les cours d'eau et grandit en mer du Nord ou dans l'océan Atlantique ou l'anguille qui se reproduit dans la mer des Sargasses et grandit dans les cours d'eau ou plans d'eau. □</p> <p>Les missions du COGEPOMI portent notamment sur l'élaboration, le suivi et la révision d'un plan quinquennal de gestion de ces poissons migrateurs. □</p>	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	SCHULTZ Denis

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Comité départemental "Natura 2000" du Bas-Rhin	Il s'agit d'un organe de concertation chargé d'examiner toute proposition relative à la préservation des sites et à la délimitation des zones définies par les directives Habitat Faune Flore et Oiseaux. Il émet toute observation utile à la mise en œuvre de ces directives dans le département.	Non	Volontaire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (2)	SENE Marc
		Non	Volontaire				SCHULTZ Denis
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	VETTER Jean-Philippe
Comité de pilotage cadastre Alsace Moselle	La Direction Générale des Finances Publiques est en charge de la gestion du plan cadastral et de sa documentation littérale associée. La modernisation du cadastre d'Alsace et de Moselle par la numérisation et la mise en place d'une gestion dématérialisée des flux, permet de le conserver et d'en améliorer l'usage. Les enjeux du maintien du cadastre d'Alsace et de Moselle ont conduit les acteurs à mettre en œuvre sa modernisation au sein d'un partenariat en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce projet a permis de dématérialiser l'ensemble de la documentation cadastrale, de mettre en place un système de gestion des données et des flux associés à une base de données. Le Copil comprend le Ministère de l'Économie et des Finances, les collectivités territoriales (CD57, CeA, Région) et le Conseil régional de l'ordre des géomètres experts. Il a en charge le maintien et l'évolution du cadastre modernisé et son suivi.	Non	Volontaire	Délégation	Comité de pilotage	Titulaires (2)	DOLLINGER Isabelle
		Non	Volontaire				MILLION Lara

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de pilotage de la Forêt Indivise de Haguenau - Démarche de labellisation "Forêt d'exception"	<p>Créé en 2011, le label Forêt d'Exception récompense un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine □ aux valeurs particulièrement affirmées. En 2015, la forêt de Haguenau est la première forêt indivise à rejoindre le réseau Forêt d'Exception. □</p> <p>Le comité de pilotage Haguenau, Forêt d'Exception® est composé d'une quarantaine de membres. Il fixe les orientations stratégiques et conduit la mise en œuvre de la démarche. La Présidence est assurée par la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg et la co-présidence par le Maire de Haguenau et le Directeur de l'agence Nord-Alsace de l'ONF. Tous trois forment le comité restreint dont le rôle est de préparer les sessions du COPIL.</p> <p>Le COPIL réunit les collectivités locales d'Alsace du Nord, les services de l'État et de l'armée, les groupements professionnels ainsi que les établissements nationaux □ et régionaux et les associations acteurs du tourisme, de l'environnement, de la pêche et de la chasse, des loisirs de nature, ainsi que de la culture, de l'histoire, de la recherche, de l'art et de l'artisanat.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Comité de pilotage	Titulaires (1)	ERBS André
		Non	Obligatoire				ELMLINGER Carole
		Non	Obligatoire				KAMMERER Joseph
		Non	Obligatoire				KLINKERT Brigitte

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de pilotage ZSC du site de la Hardt Nord	Comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de la zone spéciale de conservation (ZSC) et de sa mise en œuvre.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Comité de pilotage	Titulaires (6)	STRAUMANN Eric
		Non	Obligatoire				MUNCK Marc
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
Comité de programmation du Groupe d'Action Locale	Le GAL du Sundgau soutient des projets pouvant intégrer les orientations de développement suivantes : mesure agro-environnementales, diversification vers des activités non agricoles, promotion de l'activité touristique, conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, animation et gestion du programme Leader.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire				Suppléant (1)

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité de suivi du canal du Rhône au Rhin déclassé	<p>Ce Comité de suivi permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les services gestionnaires : de présenter un bilan complet, technique et financier des opérations d'entretien courant et d'investissement menées au cours de l'année précédente, de présenter un programme prévisionnel des travaux à mener sur l'année à venir. □ - pour l'ensemble des partenaires : de participer à un espace d'information et d'échange autour du Canal déclassé du Rhône au Rhin, d'apporter si nécessaire des compléments d'information, des suggestions ou des demandes spécifiques. □ <p>Véritable instance de concertation, les interventions programmées seront toujours exécutées en liaison avec les interlocuteurs locaux, sur leurs périmètres respectifs.</p> <p>Ce n'est pas le PCeA qui est président de droit mais un des 4 Conseillers d'Alsace désignés par l'Assemblée. C'est l'Assemblée qui désigne la présidence de cette structure parmi les 4 Conseillers</p>	Non	Volontaire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (4)	MUNCK Marc
		Non	Volontaire				BOHN Patricia
		Non	Volontaire				ELMLINGER Carole
		Non	Volontaire				KAMMERER Joseph
		Non	Volontaire				MUNCK Marc

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Comité régional de la biodiversité Grand Est	Ce comité placé auprès du Président du Conseil régional et du Préfet de Région est le lieu privilégié d'information, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Il comprend 5 collèges dont celui des représentants des collectivités territoriales (collège 1).	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	SCHULTZ Denis
		Non	Obligatoire				
		Non	Obligatoire				
Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département du Haut-Rhin	Cette commission est constituée par la Préfet. Elle établit la liste annuelle des commissaires enquêteurs.	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER Lucien
Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département du Bas-Rhin	Cette commission est constituée par le Préfet. Elle établit la liste annuelle des commissaires enquêteurs.	Oui	Volontaire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	JEANPERT Chantal

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Bas-Rhin . Formations "Nature", "Sites et paysages", "Publicité", "Carrières"	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>La commission "paysages" prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé ; elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant.</p> <p>La commission "publicité" se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes</p> <p>La commission "unités touristiques" émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles.</p> <p>Les formations "nature" et "faune" sont chargées d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.</p> <p>La formation "carrière" élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières.</p>	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)		VETTER Jean-Philippe	
	<p>1 Conseiller d'Alsace représentant du Président par arrêté et 1 Conseiller titulaire et 1 Conseiller suppléant par délibération</p>	Non	Obligatoire				Titulaires (2)	SENE Marc
		Non	Obligatoire				Suppléant (1)	KOCHERT Stéphanie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Bas-Rhin - Formations "Unités touristiques nouvelles" et "Faune sauvage captive"	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>La commission "paysages" prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé ; elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant.</p> <p>La commission "publicité" se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes</p> <p>La commission "unités touristiques" émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles.</p> <p>Les formations "nature" et "faune" sont chargées d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.</p> <p>La formation "carrière" élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières.</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER-BRONN Laurence
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	KOCHERT Stéphanie
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Haut-Rhin - Formation de la faune sauvage captive	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>Les formations "nature" et "faune" sont chargées d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.</p> <p>La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites se décline en 6 formations spécialisées. Elle comprend 6 représentants du Département titulaire et en principe 6 représentants suppléants (les membres des 6 commissions spécialisées devant être désignées parmi ces 6 représentants). Le CD68 a choisi de ne désigner que 6 représentants (en comptant les 6 formations spécialisées dans lesquelles le CD68 siège) comme suit : 4 titulaires et 2 suppléants. A l'avenir, il conviendrait de désigner 6 titulaires et 6 suppléants et de les ventiler le cas échéant dans les 6 formations spécialisées concernées (en cas d'absence de modifications de l'arrêté préfectoral qui en fixe la composition). Remarque du logiciel des Missions Confées</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission Départementale de la Nature, des paysages et des sites du Haut-Rhin - Formation de la Nature	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>Les formations "nature" et "faune" sont chargées d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MARTIN Monique
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Haut-Rhin - Formation des carrières	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>La formation "carrière" élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières.</p> <p>1 titulaire et 1 suppléant à désigner par délibération et 1 titulaire et 1 suppléant à désigner par arrêté</p>	Non	Obligatoire	Arrêté et Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire				BIHL Pierre
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	MARTIN Monique
		Non	Obligatoire			ADRIAN Daniel	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission Départementale, de la Nature des Paysages et des sites du Haut-Rhin - Formation des sites et des paysages	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>La commission "paysages" prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé ; elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant.</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MARTIN Monique
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Haut-Rhin- Formation des unités touristiques nouvelles	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>La commission "unités touristiques" émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles.</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	MARTIN Monique
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Haut-Rhin- Formation Publicité	<p>La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.</p> <p>La commission se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant.</p> <p>La commission "publicité" se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER Lucien
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	BEHA Nicole

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Commission départementale des Risques Naturels Majeurs du Bas-Rhin	La commission est consultée par le Préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention et à la gestion des risques naturels et technologiques, notamment lors de la rédaction des Plans de Prévention des Risques(PPR). Elle étudie également la nature et le montant des aides aux travaux permettant de réduire les risques.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	JEANPERT Chantal
Commission départementale des Risques Naturels Majeurs du Haut-Rhin	La commission est consultée par le Préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention et à la gestion des risques naturels et technologiques, notamment lors de la rédaction des Plans de Prévention des Risques (PPR). Elle étudie également la nature et le montant des aides aux travaux permettant de réduire les risques. Demande de la DDT de conserver 2 titulaires et 2 suppléants lors du renouvellement de l'AP en 2021	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	DREXLER Sabine
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	MUNCK Marc
		Non	Obligatoire				KAMMERER Joseph

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission de suivi de l'abattoir départemental de CERNAY	<p>La commission de suivi est consultée au moins une fois par an avant la fin de chaque année sur le niveau du taux de la taxe d'usage, sur les projets d'investissement envisagés dans l'abattoir, sur les projets de modification du règlement d'exploitation, sur la liste des prestations assurées par l'exploitant, sur le tarif des prestations et sur la qualité de prestations.</p> <p>Ce n'est pas le PCeA qui est président de droit mais un des 3 Conseillers d'Alsace désignés par l'Assemblée.</p>	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (3)	ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire				VOGT Pierre
		Non	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	VOGT Pierre
Commission de suivi de site de la cimenterie d'Origny à Altkirch	<p>Missions de la commission : échanges et informations entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques, suivi de leur activité (projet de création, exploitation, extension, modification des installations, cessation d'activité), information du public.</p>	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	JANDER Nicolas
		Non	Obligatoire				Suppléant (1)
Commission de suivi de site pour les installations exploitées par la société SITA à Retzwiller	<p>Missions de la commission : échanges et informations entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques, suivi de leur activité (projet de création, exploitation, extension, modification des installations, cessation d'activité), information du public.</p>	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Obligatoire				Suppléant (1)

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission d'information de la Centrale nucléaire de Philippsburg (Allemagne)	Une Commission Locale d'Information (CLI) est une structure d'information et de concertation mise en place auprès d'une installation nucléaire de base. Elle a une mission générale de suivi et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, et doit favoriser l'information du public en matière de sûreté.	Oui	volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	VOGT Victor
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la DOLLER	La Commission est chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est un lieu de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la LAUCH	La Commission est chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est un lieu de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	KLEITZ Francis
		Non	Obligatoire				VOGT Pierre
Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la LARGUE	La Commission est chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est un lieu de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	HECTOR-BUTZ Isabelle

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau GIESSEN LIEPVRETTE	La Commission est chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est un lieu de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision.	Non	Obligatoire	Délégation	Membre(s)	Titulaires (2)	BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				HOULNE Monique

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau ILL - NAPPE- RHIN	La Commission est chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est un lieu de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	JEANPERT Chantal
		Non	Obligatoire				SCHULTZ Denis
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Moder (SAGE "Moder")	La Commission est chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est un lieu de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	LORENTZ Michel
Concertation sur les Ressources Energie Atmosphère en Grand EST (ancienne Conférence Régionale de l'Energie et de l'Atmosphère en Alsace)	Assemblée dont les missions consistent à observer, améliorer la connaissance, animer des échanges et formuler des conseils propres à faciliter les prises de décisions et grandes orientations régionales dans les domaines de la lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Bas-Rhin	Le CODERST concourt à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et de prévention des risques sanitaires et technologiques.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire				ERBS André
		Non	Volontaire			Suppléants (2)	LEHMANN Marie-Paule
		Non	Volontaire				VETTER Jean-Philippe
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Haut-Rhin	Le CODERST concourt à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et de prévention des risques sanitaires et technologiques.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	KAMMERER Joseph
		Non	Obligatoire				SHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Copil ZSC Collines Sous-Vosgiennes	Comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de la zone spéciale de conservation (ZSC) et de sa mise en œuvre.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (7)	KLEITZ Francis
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie
		Non	Obligatoire				STRAUMANN Eric

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Copil ZSC Vosges du Sud	Comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de la zone spéciale de conservation (ZSC) et de sa mise en œuvre.	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (5)	SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)	A l'origine, l'entente interdépartementale a pour vocation la lutte contre les zoonoses qui regroupent la lutte contre les maladies anti-vectorielle, la lutte contre les moustiques tigre et, plus généralement, la lutte contre les épizooties et, notamment, la lutte contre la maladie de Lyme. Sa transformation en syndicat mixte est en projet sous réserve d'évolutions législatives.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	HEINTZ Paul
		Non	Volontaire				LEHMANN Marie-Paule
		Non	Volontaire			Suppléants (2)	SENE Marc
		Non	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Le Syndicat exerce, sur son périmètre : - pour le compte des EPCI membres, la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), - et pour le compte du Département du Haut-Rhin et de ses communes membres, les compétences prévues aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement.	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (2)	DREXLER Sabine
		Non	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	JANDER Nicolas
		Non	Obligatoire				HECTOR-BUTZ Isabelle
Groupement de défense sanitaire d'Alsace	Détection de la prophylaxie volontaire et obligatoire par le remboursement d'analyses sérologiques au profit d'éleveurs.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	BURGER Etienne

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Groupement d'Intérêt Public Joseph Else	Il a pour mission de compenser le déficit d'image causé par l'activité de stockage en apportant une aide financière à la Commune de Wittelsheim pour les projets d'équipements d'intérêt général, d'aménagements paysagers et de développement économique et touristique.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	VOGT Pierre
PLAN RHIN VIVANT	Initié par l'Etat et ses opérateurs (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Agence Française pour la biodiversité, Région Grand Est) pour mener à bien un grand programme de renaturation de la rive gauche du Rhin sur la période 2019-2025.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MUNCK Marc
Régie de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin	La régie a pour objet d'assurer l'exploitation et la continuité du service public de production d'énergie électrique, d'origine hydraulique ou solaire du Département du Haut-Rhin.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Syndicat mixte de la Doller	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la gestion du patrimoine naturel et hydraulique, de regrouper les intérêts collectifs afférents au cours d'eau, d'entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement et de renaturation.</p> <p>Modifications statutaires effectuées : prise de la compétences GEMAPI pour le compte des EPCI et exercice des compétences mentionnées aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement pour les membres qui les détiennent.</p> <p>membres du bureau désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (5)	ZELLER Fabienne
		Non	Obligatoire				RAPP Catherine
		Non	Obligatoire				MUNCK Marc
		Non	Obligatoire			Suppléant (5)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire				HAGENBACH Vincent

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
		Non	Obligatoire				COUCHOT Alain
		Non	Obligatoire				JENN Fatima
Syndicat mixte de la Fecht Amont	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer la conservation, la mise en valeur, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et naturel. Son domaine d'action peut s'étendre sur la zone inondable. Il peut entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement, de renaturation et de protection des agglomérations contre les crues.</p> <p>Modifications statutaires effectuées : prise de la compétences GEMAPI pour le compte des EPCI et exercice des compétences mentionnées aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement pour les membres qui les détiennent.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau. Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délégation	Comité syndical	Titulaires (2)	MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				HEMEDINGER Yves

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Syndicat mixte de la Fecht Aval et Weiss	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau.</p> <p>Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délégation	Comité syndical	Titulaires (3)	MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				DIETRICH Martine
		Non	Obligatoire				BIHL Pierre
		Non	Obligatoire			Suppléant (3)	MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				HEMEDINGER Yves
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Syndicat mixte de la Lauch	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau.</p> <p>Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (4)	KLEITZ Francis
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire				VOGT Pierre
		Non	Obligatoire				VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire			Suppléant (4)	PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Syndicat mixte de la Thur amont	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et des ouvrages, d'entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement dont il assure l'entretien et l'exploitation.</p> <p>Modifications statutaires effectuées : prise de la compétences GEMAPI pour le compte des EPCI et exercice des compétences mentionnées aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement pour les membres qui les détiennent.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau.</p> <p>Attention, comme un seul délégué du Département siège au Comité Syndical, il convient que le Conseil départemental désigne son 2ème représentant expressément en qualité de membre du Bureau.</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Obligatoire		Bureau	Titulaires (2)	LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire				SCHELLENBERGER Raphaël
Syndicat mixte de la Thur aval	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer la conservation, la mise en valeur, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et naturel. Il gère également le canal des XII moulin et son domaine d'action peut s'étendre sur la zone inondable. Il peut entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement, de renaturation et de protection des agglomérations contre les crues.</p> <p>Modifications statutaires effectuée : prise de la compétences GEMAPI pour le compte des EPCI et exercice des compétences mentionnées aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement pour les membres qui les détiennent.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau.</p> <p>Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical		VOGT Pierre
		Non	Obligatoire			Titulaires (2)	KAMMERER Joseph
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	VALLAT Marie-France
							ELMLINGER Carole

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Syndicat mixte de l'III	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique d'intérêt collectif de l'III, d'entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement, de confortement d'ouvrages et de renaturation écologique. Il assure l'entretien et l'exploitation des ouvrages et des terrains lui appartenant ou mis à disposition. Modifications statutaires effectuées : prise de la compétences GEMAPI pour le compte des EPCI et exercice des compétences mentionnées aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement pour les membres qui les détiennent.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau. Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (11)	DREXLER Sabine
		Non	Obligatoire				ZELLER Thomas
		Non	Obligatoire				BEHA Nicole
		Non	Obligatoire				RAPP Catherine
		Non	Obligatoire				ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire				SCHILDKNECHT Jean-Luc
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire				JEANPERT Chantal
		Non	Obligatoire				BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				KAMMERER Joseph
		Non	Obligatoire			JANDER Nicolas	
		Non	Obligatoire			SCHMIDIGER Pascale	
		Non	Obligatoire			FUCHS Bruno	
		Non	Obligatoire			COUCHOT Alain	
		Non	Obligatoire			JENN Fatima	
		Non	Obligatoire			MILLION Lara	
		Non	Obligatoire			MUNCK Marc	
		Non	Obligatoire			HEMEDINGER Yves	
		Non	Obligatoire			STRAUMANN Eric	
Non	Obligatoire	HELDERLE Emilie					
Non	Obligatoire	ELMLINGER Carole					
Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau. Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (3)	SCHMIDIGER Pascale
		Non	Obligatoire				MUNCK Marc
		Non	Obligatoire				ZELLER Thomas
		Non	Obligatoire			Suppléant (2)	ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la plaine du Rhin	<p>Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, d'entreprendre l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, l'entretien et l'exploitation des ouvrages qu'il réalisera.</p> <p>Modifications statutaires effectuées : prise de la compétences GEMAPI pour le compte des EPCI et exercice des compétences mentionnées aux 4°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement pour les membres qui les détiennent.</p> <p>Les statuts prévoient que 2 délégués ayant la qualité de représentants du Département siègent au Bureau.</p> <p>Membres du bureau et présidence désignés par le comité syndical</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (3)	KAMMERER Joseph
		Non	Obligatoire				JEANPERT Chantal
		Non	Obligatoire				STRAUMANN Eric
		Non	Obligatoire				GREIGERT Catherine
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				ELMLINGER Carole
						Suppléant (3)	JANDER Nicolas
Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de Kruth-Wildenstein	Objet du Syndicat : réalise les études en matière d'équipements et d'aménagement du site du barrage de Kruth-Wildenstein, s'occupe de la gestion et l'exploitation du site, met en œuvre des projets d'équipements et d'aménagement du site.	Non	Volontaire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (6)	BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire				LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire				JEANPERT Chantal
		Non	Volontaire				SCHELLENBERGER Raphaël
		Non	Volontaire				
		Non	Obligatoire				ADRIAN Daniel

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin	<p>Le syndicat traite toutes les questions relatives au recyclage agricole des produits résiduels organiques (PRO), apporte assistance et conseil aux intervenants dans la filière de valorisation des PRO, recueille les données, procède à des expérimentations, à une veille réglementaire et scientifique, établit, tient à jour et exploite les bases de données des parcelles valorisables ou valorisées, communique sur la démarche, anime une concertation des acteurs locaux</p> <p>Les statuts prévoient que le Département dispose de 4 représentants au Comité syndical et que le Bureau, élu par le Comité syndical parmi ses membres, est composé de 6 membres dont 2 membres représentant le Département. Le Président de la structure est élu par le bureau et est l'un des Conseillers</p>	Non	Obligatoire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (4)	BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				ELMLINGER Carole
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick
Trion Climate	<p>Création de synergies transfrontalières dans le domaine du climat et de l'énergie dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur, promouvoir le transfert de savoirs et d'expériences de façon transfrontalière, en particulier grâce à la coopération avec d'autres institutions d'utilité publique, compétentes dans le domaine du climat et de l'énergie, ainsi qu'à travers des publications et l'organisation de séminaires et de manifestations.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Comité de suivi	Titulaires (1)	VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				KOCHERT Stephanie
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	VALLAT Marie-France
Ville de Strasbourg - Comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de l'île du Rohrschollen	<p>Des parties du territoire terrestre ou maritime d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.</p> <p>La décision est prise par décret après accord de l'ensemble des propriétaires, tant sur le périmètre de la réserve que sur la réglementation envisagés. A défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés, le classement est prononcé par décret en Conseil d'Etat. Un gestionnaire de la réserve est désigné par l'autorité administrative compétente.</p> <p>Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.</p>	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	PFEIFFER Pascale

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité consultatif de l'APPB des Marais d'Altenstadt	Le comité consultatif propose, coordonne et se prononce sur les actions de protection et de gestion du site. Il conseille le Préfet sur la mise en place de mesures de protection, de réglementation et de suivis scientifiques. Conseiller d'Alsace du canton	Non	Obligatoire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (1)	HEINTZ Paul
Comité consultatif de l'APPB du Falkensteinerbach	comité	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	VOGT Victor
Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)	Construit, entretient, rénove et améliore les installations d'eau potable et d'assainissement des communes et intercommunalités membres ; compétent en matière de production-transport-distribution d'eau potable et/ou de collecte-transport-traitement des eaux usées et de grand cycle de l'eau (dont GEMAPI). Le CD67 siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	BURGER Etienne
		Non	Volontaire				JEANPERT Chantal
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (12)	JEANPERT Chantal
		Non	Volontaire				ERBS André
		Non	Volontaire				BURGER Etienne
		Non	Volontaire				BUFFA Jean-Claude
		Non	Volontaire				DELATTRE Cécile
		Non	Volontaire				MAURER Jean-Philippe
		Non	Volontaire				BIHL Pierre
		Non	Volontaire				GREIGERT Catherine
		Non	Volontaire				KOCHERT Stéphanie
		Non	Volontaire				HOULNE Monique
		Non	Volontaire				WOLFHUGEL Christiane
		Non	Volontaire				QUINTALLET Ludivine
		Non	Obligatoire				ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire				BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				COUCHOT Alain
		Non	Obligatoire				DOLLINGER Isabelle
		Non	Obligatoire				BEHA Nicole
		Non	Obligatoire				DREXLER Sabine
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				LORENTZ Michel

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin - Brigades Vertes	Le Syndicat a pour objet de créer des relations de coopération inter-collectivité pour l'utilisation des gardes-champêtres dans le cadre d'une surveillance des espaces naturels, de leur aménagement, de leur protection. Il met en place les moyens adéquats à l'information, l'éducation du public, la poursuite des infractions en tous domaines	Non	Obligatoire	Cas particulier	Comité syndical	Titulaires (34)	MEYER Philippe
		Non	Obligatoire				VETTER Jean-Philippe
		Non	Obligatoire				SITZENSTUHL Charles
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie
		Non	Obligatoire				HAGENBACH Vincent
		Non	Obligatoire				HEMEDINGER Yves
		Non	Obligatoire				JANDER Nicolas
		Non	Obligatoire				JENN Fatima
		Non	Obligatoire				KLINKERT Brigitte
		Non	Obligatoire				LUTENBACHER Annick
		Non	Obligatoire				MARTIN Monique
		Non	Obligatoire				SHELLENBERGER Raphael
		Non	Obligatoire				MILLION Lara
		Non	Obligatoire				KOCHERT Stéphanie
		Non	Obligatoire				MULLER Lucien
		Non	Obligatoire				MUNCK Marc
		Non	Obligatoire				BURGER Etienne
		Non	Obligatoire				PAGLIARULO Karine
		Non	Obligatoire				RAPP Catherine
		Non	Obligatoire				ERNST-KALTENBACH Nathalie
		Non	Obligatoire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Obligatoire				STRAUMANN Eric
		Non	Obligatoire				ESCHLIMANN Michèle
		Non	Obligatoire				VALLAT Marie-France
		Non	Obligatoire		VOGT Pierre		
		Non	Obligatoire		MULLER-BRONN Laurence		
		Non	Obligatoire		PAGLIARULO Karine		
		Non	Obligatoire		JANDER Nicolas		
		Non	Obligatoire		BIHL Pierre		
		Non	Obligatoire		ADRIAN Daniel		
		Non	Obligatoire		VOGT Pierre		
		Non	Obligatoire		BURGER Etienne		
		Non	Obligatoire		BOHN Patricia		
		Non	Obligatoire		MARTIN Monique		
Non	Obligatoire	VALLAT Marie-France					
Non	Obligatoire	KOCHERT Stéphanie					
Non	Obligatoire	BEHA Nicole					
					Bureau	Titulaires (12)	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Nvx représentants à désigner	
						Titulaires / Suppléants	
		Non	Obligatoire				DOLLINGER Isabelle
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Grand Est	Les Safer favorisent l'installation de tout porteur de projet en milieu rural.	Non	Obligatoire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	BURGER Etienne
		Non	Obligatoire				ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire		Assemblée Générale	Titulaires (2)	BURGER Etienne
		Non	Obligatoire				ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire		Comité technique 67	Titulaire (1)	BURGER Etienne
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	VOGT Victor
		Non	Obligatoire		Comité technique 68	Titulaire (1)	ADRIAN Daniel
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	BEHA Nicole
Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster - Hautes-Vosges	Le SM a pour objet d'assurer la mise en valeur du site du Schnepfenried-Trois Fours en hiver comme en été ainsi que des sites complémentaires du Tanet et du Gaschney, selon des politiques complémentaires. Ceci par le biais du développement du ski alpin (aménagement et gestion des remontées mécaniques), du ski de fond, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature.	Non	Volontaire	Délibération	Comité syndical	Titulaires (7)	MULLER Lucien
		Non	Volontaire				LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire				MARTIN Monique
		Non	Volontaire				SHELLENBERGER Raphael
		Non	Volontaire				BELTZUNG Maxime
		Non	Volontaire				HELDERLE Emilie
		Non	Volontaire				PAGLIARULO Karine
Etablissement public local d'Enseignement et de formation professionnelle Agricole du Bas-Rhin	<p>Les EPLEFPA, organismes de formation atypiques, de par leur structuration et leurs missions, disposent de nombreux atouts pour répondre aux enjeux actuels des territoires ruraux.</p> <p>Les 5 missions que leur confie le code rural les placent comme acteurs et ressources du développement local et sectoriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une formation générale, technologique et pro-fessionnelle initiale et continue. <ul style="list-style-type: none"> Animer et développer les projets de territoires. Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Développer, expérimenter et innover dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants. 	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (1)	BURGER Etienne
		Non	Volontaire			Suppléants (2)	CLAUSS ROBIN
Conservatoire des sites alsaciens	L'association a pour objet l'acquisition, la location, la gestion de forêts vergers extensifs sur pré, friches, landes, prés, marécages, étangs et ruisseaux...dans le but de conserver ou de restaurer les qualités biologiques, écologiques et esthétiques de ces milieux. Elle peut également acquérir, louer ou gérer des sites d'intérêt écologique, archéologique ou historique.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	HELDERLE Emilie
		Non	Volontaire				VOGT Pierre
		Non	Volontaire				BUFFA Jean-Claude
		Non	Volontaire				BURGER Etienne
		Non	Volontaire			HELDERLE Emilie	

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
						Titulaires (4)	
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (4)	VOGT Pierre
		Non	Volontaire				BUFFA Jean-Claude
		Non	Volontaire				BURGER Eienne

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine International - Europe - Transfrontalier**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	L'INSA Strasbourg est l'une des 205 écoles d'ingénieurs françaises accréditées au 1er septembre 2018 à délivrer un diplôme d'ingénieur. Elle est aussi habilitée par le ministère de la Culture à délivrer le diplôme d'architecte de l'INSA Strasbourg.	Oui	Volontaire	Délibération	Conseil de surveillance	Titulaires (1)	MATT Nicolas
		Oui	Volontaire			Suppléant (1)	KOBRYN Florian
Centre Européen de la Consommation	L'objet social de l'association est de garantir les intérêts individuels et collectifs des consommateurs et de promouvoir l'exercice de leurs droits en région frontalière et en Europe, notamment dans le cadre des missions transfrontalières et dans celles confiées aux Centres Européens des Consommateurs (European Consumer Centres Network/ECC-Net). Sur la base de ses expériences concrètes de résolution des litiges, d'études, des conseils prodigués et de la réalisation de projets, elle promeut l'échange de savoirs et d'expériences, informe sur les obstacles à la réalisation du marché intérieur européen	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	VOGT Victor
TechnologieRegion Karlsruhe GmbH	La TRK est une société de droit allemand (Sàrl) dont l'objet consiste à promouvoir et développer le territoire qu'elle recouvre, et qui s'apparente à l'espace Pamina, dans les domaines de l'économie, de la science, de l'innovation et de la technologie grâce à la coopération entre ses membres. Le Département du Bas-Rhin a adhéré à la TRK en 2019.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	Frédéric BIERRY (représenté par Victor VOGT)
Comité Régional de Programmation FEDER	Le Comité régional de programmation examine les dossiers sollicitant un cofinancement au titre du FEDER, au regard de l'avis technique formulé par le service instructeur. Un état d'avancement de la programmation est présenté à chaque réunion.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (6)	SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				MILLION Lara
		Non	Volontaire				ADRIAN Daniel
		Non	Volontaire				GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire				PFEIFFER Pascale
		Non	Volontaire				SCHULTZ Denis

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil Rhénan	Le Conseil Rhénan réunit 71 élus issus d'Alsace, du pays de Bade, du Sud-Palatinat et du Nord-Ouest de la Suisse. Il a pour objectif de renforcer l'échange d'informations et le dialogue entre les élus sur les thématiques qui concernent le Rhin Supérieur.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (8)	ADRIAN Daniel
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				KOCHERT Stéphanie
		Non	Volontaire				Catherine GRAEF-ECKERT
		Non	Volontaire				KLINKERT Brigitte
		Non	Volontaire				HOERLE Jean-Louis
		Non	Volontaire				MULLER-BRONN Laurence

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Ressources humaines**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin	Le conseil d'administration est notamment compétent pour décider des marchés publics, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées. Il approuve les conditions de tarification des prestations de service mentionnées aux articles 25 et 26 de la loi du 26/01/1984. Enfin, il fixe également le montant des cotisations dues par les collectivités et les établissements affiliés.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	BIHL Pierre
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire			Suppléant (2)	VOGT Pierre
		Non	Volontaire				DIETRICH Martine
Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin	Le conseil d'administration est notamment compétent pour décider des marchés publics, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées. Il approuve les conditions de tarification des prestations de service mentionnées aux articles 25 et 26 de la loi du 26/01/1984. Enfin, il fixe également le montant des cotisations dues par les collectivités et les établissements affiliés.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	LEHMANN Marie-Paule
		Non	Volontaire				BURGER Etienne
		Non	Volontaire				BIHL Pierre
		Non	Volontaire			Suppléant (3)	MUNCK Marc
		Non	Volontaire				DILIGENT Danielle
		Non	Volontaire				Elisabeth DREYFUS

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Comité national d'action sociale (CNAS)	Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967. Il détient le label qualité ISO 9001 d'AFNOR Certification depuis 2014. Il propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. Le CD67 siège au Conseil d'administration qui est composé de 66 membres élus paritairement.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	BIHL Pierre
Commission formation du Haut-Rhin	Cette commission interne au Conseil départemental a été installée par le Comité Technique Paritaire et est chargée d'examiner les plans et les bilans de formation.	Non	Volontaire	Cas particulier	Membre(s)	Titulaires (3)	BIHL Pierre
		Non	Volontaire				HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France
Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin Conseil de discipline	le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable dans la fonction publique territoriale dispose en son article 18, que : « Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont désignés, par tirage au sort, par le président du conseil de discipline de recours.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	DILIGENT Danielle
		Non	Obligatoire				DREYFUS Elisabeth
		Non	Obligatoire				HECTOR-BUTZ Isabelle

Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes, domaine Sécurité Civile

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité du Haut-Rhin	Le but de la Commission est de donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police dans des domaines prévus par la réglementation, dont : -la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les immeubles de grande hauteur ; - l'accessibilité aux personnes handicapées ; - la protection des forêts contre les risques d'incendie ; - la sécurité des infrastructures et systèmes de transport...	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (3)	HECTOR-BUTZ Isabelle
		Non	Obligatoire				Joseph KAMMERER
		Non	Obligatoire				VOGT Pierre
		Non	Obligatoire			Suppléant (3)	BIHL Pierre
		Non	Obligatoire				BOHN Patricia
		Non	Obligatoire				ZELLER Fabienne

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Sport**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Association de la Maison départementale des sports du Bas-Rhin	L'Association de la Maison Départementale des Sports a pour objet de fédérer des acteurs locaux du monde sportif afin de faciliter la bonne utilisation et le bon fonctionnement de la Maison Départementale des Sports.	Non	Volontaire	Délégation	Conseil d'administration	Titulaires (9)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Non	Volontaire				BEY Françoise
		Non	Volontaire				DEBES Vincent
		Non	Volontaire				KOCHERT Stéphanie
		Non	Volontaire				MEYER Philippe
		Non	Volontaire				SUBLON Yves
		Non	Volontaire				WOLF Etienne
		Non	Volontaire				ZAEGEL Sébastien
		Non	Volontaire				HOULNE Monique
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
		Non	Volontaire			BEY Françoise	
		Non	Volontaire			DEBES Vincent	
		Non	Volontaire			KOCHERT Stéphanie	
		Non	Volontaire			MEYER Philippe	
		Non	Volontaire			SUBLON Yves	
		Non	Volontaire			WOLF Etienne	
		Non	Volontaire			ZAEGEL Sébastien	
		Non	Volontaire			HOULNE Monique	
Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Bas-Rhin	La CDESI, qui rassemble les principaux acteurs œuvrant dans le domaine des sports de nature, concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, et propose des conventions pour sa mise en œuvre (article R311-2 du code du sport). Elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur les sports de nature.	Oui	Volontaire	Arrêté et Délégation	Membre(s)	Titulaires (6)	BEY Françoise
		Oui	Volontaire				MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Oui	Volontaire				MEYER Philippe
		Oui	Volontaire				MULLER-BRONN Laurence
		Oui	Volontaire				SCHULTZ Denis
		Oui	Volontaire				SUBLON Yves
		Oui	Volontaire		Présidence	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature du Haut-Rhin	La CDESI, qui rassemble les principaux acteurs œuvrant dans le domaine des sports de nature, concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, et propose des conventions pour sa mise en œuvre (article R311-2 du code du sport). Elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur les sports de nature.	Oui	Obligatoire	Arrêté et Délégation	Membre(s)	Titulaires (5)	LUTENBACHER Annick
		Oui	Obligatoire				MULLER-BRONN Laurence
		Oui	Obligatoire				VOGT Pierre
		Oui	Obligatoire				MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Oui	Obligatoire				BELTZUNG Maxime
		Oui	Obligatoire		Présidence	Titulaires (1)	LUTENBACHER Annick

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conférence régionale du sport	La CRdS, chargée d'élaborer un projet sportif territorial, est constituée de quatre collèges : les représentants de l'Etat, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, les représentants du mouvement sportif et les représentants d'autres personnes morales ou physiques intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Suppléant (1)	MATT Nicolas
Terre de jeux 2024	Le label « Terre de Jeux 2024 » a été créé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour permettre à tous les territoires de s'engager pleinement dans l'aventure olympique et paralympique de Paris 2024. Paris 2024 a déposé une marque verbale et une marque semi-figurative « Terre de Jeux 2024 ». Cette labellisation doit permettre au Département de valoriser ses actions dans le domaine du sport, de déployer le projet Paris 2024 au sein de l'écosystème du Département (acteurs du mouvement sportif sur son territoire, autres collectivités territoriales...) et de concevoir et mettre en œuvre des projets communs entre le Département et Paris 2024.	Non	Volontaire	Délibération	Autre	Titulaires (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Le Groupement d'Intérêt Public "Maison Sport Santé" de Strasbourg	Il s'agit d'un espace d'accueil permettant, d'une part, d'informer et d'orienter les personnes dans leur programme sport-santé et d'un lieu de réalisation d'un bilan de l'état de la personne, d'évaluation de sa condition physique, un lieu d'exercice de l'activité physique et sportive ou adaptée, un lieu de formation des acteurs du champ sport/santé.	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	MATT Nicolas
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaire (1)	MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	MATT Nicolas

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Tourisme**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Agence Régionale du Tourisme du Grand Est	L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est a pour objectifs de : - promouvoir et coordonner des actions de promotion touristique au niveau régional, national et interrégional ; - mettre en œuvre des actions touristiques d'intérêt interrégional, national ou international ; - observer et analyser les évolutions du secteur touristique ; - accompagner les acteurs, contribuer à l'innovation, soutenir la commercialisation.	Non	Obligatoire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (2)	MILLION Lara
		Non	Obligatoire				KALTENBACH-ERNST Nathalie
		Non	Obligatoire			Suppléants (2)	MULLER-BRONN Laurence
		Non	Obligatoire				HELDERLE Emilie
Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace	Le CEEJA, implanté dans l'ancien Lycée SEIJO à KIENTZHEIM, a pour objet de contribuer au développement de l'économie haut rhinoise, à son rayonnement au niveau international, de promouvoir et de développer les relations avec le Japon. Ses activités s'articulent autour de trois pôles : l'enseignement et la recherche, la culture et la promotion économique et touristique.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	BIHL Pierre
Comité de pilotage de la convention 2019/2021 "Alsace à vélo"	La convention décrit le plan d'actions et les modalités du partenariat entre l'ensemble des signataires de la présente convention pour la mise en œuvre de la démarche ALSACE À VÉLO, sur la période 2019-2021.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				MULLER-BRONN Laurence
Lieux mythiques dans le Rhin Supérieur	Cette association a pour objectif la mise en réseau et la valorisation touristique des sites identifiés comme lieux mythiques dans le Rhin Supérieur de 24 villes françaises, allemandes et suisses. Représenté par son Président, le Département règle la cotisation pour le compte des communes haut-rhinoises adhérentes, à l'instar de Haute-Alsace Tourisme, Agence de Développement Touristique, pour les offices de tourisme des territoires adhérents.	Non	Volontaire	Délibération	Assemblée Générale	Titulaires (1)	KLINKERT Brigitte

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants		
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner	
Association du Massif Vosgien	L'association a pour objet de favoriser la concertation et l'échange entre les élus de la montagne, de représenter les intérêts du Massif Vosgien et les défendre, d'assurer l'information et la réflexion entre les différents partenaires, d'engager des études ou actions tendant à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif Vosgien	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	HELDERLE Emilie	
							MARTIN Monique	
							LUTTENBACHER Annick	
						Assemblée Générale	Titulaires (4)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
								HELDERLE Emilie
								MARTIN Monique
LUTENBACHER Annick								
Comité du Massif Vosgien	Ce comité comprend les représentants des collectivités et groupements, établissements, parcs nationaux et régionaux, organisations socioprofessionnelles et des associations concernées par le développement, l'aménagement et la protection du Massif. Le comité définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitable pour le Massif	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	LUTENBACHER Annick	
							HELDERLE Emilie	
						Suppléants (2)	KALTENBACH-ERNST Nathalie	
							MARTIN Monique	
Syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster - Hautes-Vosges	Le SM a pour objet d'assurer la mise en valeur du site du Schnepfenried-Trois Fours en hiver comme en été ainsi que des sites complémentaires du Tanet et du Gaschney, selon des politiques complémentaires. Ceci par le biais du développement du ski alpin (aménagement et gestion des remontées mécaniques), du ski de fond, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature.			Délibération	Comité syndical	Titulaires (7)	MULLER Lucien	
							LUTENBACHER Annick	
							MARTIN Monique	
							SHELLENBERGER Raphael	
							STRAUMANN Eric	
							HELDERLE Emilie	
BIHL Pierre								

**Représentation du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Vie politique**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Commission locale de recensement des votes du Haut-Rhin	La Commission effectue le recensement des votes dès la fermeture du scrutin. Elle tranche les questions que peuvent poser la validité et le décompte des bulletins. Elle procède aux rectifications nécessaires, sans préjudice du pouvoir d'appréciation du juge de l'élection. Elle rend public les résultats du recensement auquel elle a procédé.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MULLER Lucien
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	BIHL Pierre
Commission locale de recensement des votes du Bas-Rhin	La Commission effectue le recensement des votes dès la fermeture du scrutin. Elle tranche les questions que peuvent poser la validité et le décompte des bulletins. Elle procède aux rectifications nécessaires, sans préjudice du pouvoir d'appréciation du juge de l'élection. Elle rend public les résultats du recensement auquel elle a procédé.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	MAURER Jean-Philippe
		Non	Obligatoire			Suppléant (1)	REYMANN Anne
Commission Relations avec le Lot-et-Garonne	La Commission Relations avec le Lot et Garonne est une commission ad hoc du Conseil départemental, chargée du suivi des échanges entre les Conseils départementaux de Lot et Garonne et du Haut-Rhin.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (12)	VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				ADRIAN Daniel
		Non	Volontaire				KAMMERER Joseph
		Non	Volontaire				BOHN Patricia
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale
		Non	Volontaire				KLINKERT Brigitte
		Non	Volontaire				KLEITZ Francis
		Non	Volontaire				PAGLARULO Karine
		Non	Volontaire				VOGT Pierre
		Non	Volontaire				MARTIN Monique
		Non	Volontaire				MULLER Lucien
		Non	Volontaire				VALLAT Marie-France
		Non	Volontaire				DIETRICH Martine

**Représentations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes,
domaine Divers**

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Conseil Consultatif du Droit Local d'Alsace-Moselle	Instance de nature politique, le CCDL a vocation à éclairer le Parlement et le Gouvernement sur les attentes de la population face aux évolutions et aux besoins de réformes en matière de droit local. Il formule des avis sur l'incidence des dispositions du droit général sur le droit local. Il assure un suivi de l'évolution normative et de l'application pratique du droit local. Il apporte son concours à l'exercice du pouvoir réglementaire en région, pour l'application du droit local.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (7)	SHELLENBERGER Raphaël
		Non	Volontaire				JANDER Nicolas
		Non	Volontaire				STRAUMANN Eric
		Non	Volontaire				MULLER-BRONN Laurence
		Non	Volontaire				GRAEF-ECKERT Catherine
		Non	Volontaire				WOLF Etienne
		Non	Volontaire				MEYER Philippe
Conseil départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation du Bas-Rhin	Le CDACVGMN émet des vœux sur la politique générale de l'ONACVG et sur les modalités de l'action sociale de l'office dans le Département. Il donne également son avis sur : - la délivrance du diplôme d'honneur de porte-drapeau ; - les projets relatifs à la politique de mémoire dans le Département ; - l'attribution de l'insigne des victimes civiles.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	VOGT Victor
Conseil départemental pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation du Haut-Rhin	Le CDACVGMN émet des vœux sur la politique générale de l'ONACVG et sur les modalités de l'action sociale de l'office dans le Département. Il donne également son avis sur : - la délivrance du diplôme d'honneur de porte-drapeau ; - les projets relatifs à la politique de mémoire dans le Département ; - l'attribution de l'insigne des victimes civiles. Il se prononce, en outre, sur les demandes d'aides diverses en faveur des ressortissants de l'ONACVG.	Non	Obligatoire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	KAMMERER Joseph

Libellé	Synthèse	Pdt. de droit	Type de représentation	Mode de désignation	Instances	Représentants	
						Titulaires / Suppléants	Nvx représentants à désigner
Institut européen Entreprise et propriété intellectuelle	L'institut développe des formations sur les aspects stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle (PI) à destination des entreprises, notamment des PME, des organismes publics de recherche, des universités et des praticiens de la PI. L'IEEPI, Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle, a été créé en 2004 à l'initiative du Ministère de l'Industrie et de l'INPI. A l'issue d'un appel national à projets, le Ministère de l'Industrie et l'INPI ont retenu Strasbourg, capitale européenne, pour accueillir un nouvel outil de formation appelé : Institut Européen « Entreprise et Propriété Intellectuelle » (IEPI). Le projet a été initié courant 2003 par un appel à candidature pour l'hébergement de l'Institut. Le projet strasbourgeois, défendu par les trois collectivités territoriales, Communauté Urbaine de Strasbourg, Conseil Régional et Conseil Général, l'a emporté en novembre 2003 devant une quinzaine de villes candidates	Non	Volontaire	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	SUBLON Yves
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	ISSELE Christelle
		Non	Volontaire		Assemblée Générale	Titulaires (1)	SUBLON Yves
		Non	Volontaire			Suppléant (1)	ISSELE Christelle
Union des Conseillers Généraux de France / Union des Conseillers Territoriaux de France	Association nationale d'élus locaux qui regroupe les conseillers généraux de toutes sensibilités	Non	Volontaire	Cas particulier	Assemblée Générale	Titulaires (1)	STRAUMANN Eric
Comité de suivi de la Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques 2020-2026 du Haut-Rhin	La charte décrit le nouveau réseau de présence proximité des finances publiques dans le Haut-Rhin. Le comité de suivi (appelé comité de vigilance) suit la mise en œuvre de la cartographie cible des lieux d'accueil et examine les données quantitatives et qualitatives en matière d'accueil sur la base d'indicateurs établis par la DGFIP. Il peut proposer des évolutions éventuelles d'implantation et est consulté sur les durées de présence des lieux d'accueil et sur leur périodicité d'ouverture selon leur fréquentation effective.	Non	Volontaire	Délibération	Membre(s)	Titulaires (4)	MARTIN Monique
		Non	Volontaire				LUTENBACHER Annick
		Non	Volontaire				MUNCK Marc
		Non	Volontaire				SCHMIDIGER Pascale